



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9309^e séance

Mardi 25 avril 2023, à 15 heures

New York

Provisoire

Présidents : M. Vershinin/M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie)

Membres :

Albanie	M. Spasse
Brésil	M ^{me} Espeschit Maia
Chine	M ^{me} Wang Yingtong
Émirats arabes unis	M ^{me} Tantawy
Équateur	M. Egas Benavides
États-Unis d'Amérique	M. Postel
France	M ^{me} Morghad
Gabon	M. Doumbeneny Ndzigna
Ghana	M. Osei-Mensah
Japon	M. Nishiyama
Malte	M. De Bono Sant Cassia
Mozambique	M. Fernandes
Suisse	M. Hauri
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gibbon

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 h 5.

Le Président (*parle en russe*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne la parole au représentant du Maroc.

M. Kadiri (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance, présidée par S. E. M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Je voudrais également remercier M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé édifiant. Je tiens à saluer la présence de S. E. M. Khalifa Shaheen Al Marar, Ministre d'État des Émirats arabes unis, et de S. E. M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État frère de Palestine.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment critique pour la question palestinienne, notamment pour Al-Qods al-Charif. Malheureusement, nous assistons actuellement à une escalade des tensions dans la ville de Jérusalem en raison de la stagnation et de l'intransigeance qui caractérisent le processus de paix au Moyen-Orient, qui se manifestent principalement par la profanation des Lieux saints et la propagation d'une culture de violence et de haine dans toute la région. En outre, les mesures unilatérales et systématiques prises en violation du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, ainsi que les actions provocatrices qui portent atteinte aux droits légitimes du peuple palestinien, compromettent la solution des deux États qui a fait l'objet d'un accord par la communauté internationale. Le 5 avril, le Royaume du Maroc a condamné les agissements des forces israéliennes, qui ont pris d'assaut la mosquée Al-Aqsa et ont attaqué et terrorisé les fidèles pendant le mois sacré du ramadan. Le Royaume du Maroc, sous la conduite de S. M. le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la Conférence islamique, a souligné la nécessité de respecter le statu quo juridique, religieux et historique dans la ville de Jérusalem et les Lieux saints, tout en condamnant toutes les pratiques et violations susceptibles de compromettre les perspectives de paix dans la région. Le Royaume du Maroc a en outre réaffirmé son rejet de telles pratiques, qui ne font qu'aggraver la situation dans les territoires palestiniens occupés et saper les efforts déployés pour désamorcer les tensions et rétablir la confiance.

S. M. le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods, poursuit inlassablement

ses efforts politiques et diplomatiques et sur le terrain pour préserver le statut privilégié de cette ville sainte. Dans ce contexte, dans l'appel signé par S. M. le Roi Mohammed VI et S. S. le pape François concernant Jérusalem à l'occasion de sa visite au Royaume du Maroc le 30 mars 2019, Sa Majesté a souligné la nécessité de préserver le statut juridique, culturel et religieux d'Al-Qods al-Charif comme patrimoine commun de l'humanité et symbole de coexistence pacifique pour les fidèles des trois religions monothéistes. Le Comité d'Al-Qods continue d'assumer son rôle politique et pratique de soutien au peuple palestinien en général et aux habitants d'Al-Qods en particulier. Il conjugue les efforts politiques déployés par S. M. le Roi Mohammed VI et le travail de terrain effectué par l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif sur instructions royales. En tant qu'organe d'action sur le terrain du Comité d'Al-Qods, l'Agence continue de s'acquitter de sa mission de protection de la Ville sainte dans le cadre d'un plan annuel, en prenant toutes les mesures nécessaires pour assurer son financement avec la participation des habitants d'Al-Qods. Le Royaume du Maroc finance plus de 86 % du budget de l'Agence.

En 2022, l'Agence a pu mettre en œuvre des projets dans la ville d'Al-Qods d'une valeur de 3,2 millions de dollars, dans de nombreux domaines, notamment l'assistance sociale, la santé, l'éducation, le logement, la jeunesse, les sports et la culture. En 2023, l'Agence a lancé son programme pour le mois de ramadan, pour un montant de plus de 200 000 dollars.

Les efforts précieux et inlassables déployés par S. M. le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods, sont vivement appréciés par les dirigeants et le peuple palestiniens et par la communauté internationale, comme en témoignent la déclaration faite ce matin au nom du Groupe des États arabes et les déclarations qui seront faites au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique. Ces déclarations ne sont rien d'autre qu'une réaffirmation des résolutions et déclarations qui ont été adoptées par ces groupes au niveau de leurs chefs d'État et ministres des affaires étrangères.

Le Royaume du Maroc réaffirme sa solidarité pleine et entière avec les droits légitimes du peuple palestinien frère, fondés sur la légitimité internationale et la solution des deux États, telle que reconnue par la communauté internationale, en vue de la création d'un État palestinien indépendant, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, un État viable vivant côte à côte avec Israël dans la sécurité, la sûreté et la paix.

La question palestinienne demeure la clef de la paix et de la stabilité dans la région du Moyen-Orient. C'est pourquoi elle doit être dissociée de tout ce qui relativise son importance et tenue à l'écart des considérations politiques futiles de certaines parties qui, au lieu de défendre la question palestinienne, l'ont subordonnée à des différends bilatéraux fabriqués par leurs soins afin d'atteindre des objectifs géopolitiques hostiles qui, malheureusement, sont dommageables à la position arabe et islamique en faveur de la cause palestinienne. Les dirigeants palestiniens ont demandé que l'on se tienne à l'écart de telles ambitions.

Pour conclure, je voudrais souligner ce qu'a dit S. M. le Roi Mohammed VI dans son message du 12 février dernier aux participants à la conférence de haut niveau organisée au Caire pour soutenir la ville de Jérusalem :

« Convaincu que la paix au Moyen-Orient demeure une option stratégique incontournable, le Royaume du Maroc poursuivra ses efforts dans ce sens, en mettant à profit ses moyens et ses relations privilégiées avec toutes les parties et les puissances internationales pour contribuer à tout effort international visant à relancer le processus de dialogue et de négociation, car c'est la seule voie pour mettre un terme à ce conflit et instaurer la sécurité, la stabilité et la prospérité au Moyen-Orient. »

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan félicite la présidence russe du Conseil de l'organisation de ce débat public opportun sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous saluons la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères Lavrov ainsi que du Ministre des affaires étrangères de la Palestine.

Le Premier Ministre du Pakistan condamne la répression brutale menée par Israël pendant le mois sacré du ramadan, avec l'utilisation de grenades incapacitantes et de gaz lacrymogènes contre des fidèles musulmans innocents dans la mosquée Al-Aqsa, qui est le troisième site le plus sacré de l'islam. La profanation de son caractère sacré est un affront pour les musulmans du monde entier.

Les actions d'Israël constituent une violation du statu quo historique et juridique. Elles portent atteinte au droit à la liberté de culte, tel qu'il est consacré par

l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et réaffirmé par la résolution 36/55 de l'Assemblée générale de 1981.

En outre, le droit international interdit sans équivoque à Israël, Puissance occupante, de saisir des terres et de construire des colonies de peuplement dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est. Les résolutions 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016), entre autres, interdisent à Israël de modifier la composition démographique du Territoire palestinien occupé depuis 1967.

Dans une déclaration récente, la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, le Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant et la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays, ont notamment souligné ce qui suit :

« Les Palestiniens vivant sous l'occupation israélienne continuent d'être chassés de chez eux et dépossédés de leurs terres et de leurs biens sur la base de lois discriminatoires. Le transfert par Israël de sa propre population dans le territoire occupé confirme une intention délibérée de coloniser le territoire qu'il occupe, une pratique strictement interdite par le droit international humanitaire. Cela semble *prima facie* constituer un crime de guerre ».

Le Pakistan s'est félicité de l'adoption de la résolution 77/400 de l'Assemblée générale, qui demande un avis consultatif à la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques des politiques et pratiques israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Une fois cet avis obtenu, le Conseil de sécurité devra adopter de nouvelles mesures pour garantir le plein respect du droit international.

En particulier, Israël doit honorer l'obligation internationale qui lui incombe de respecter le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Compte tenu du caractère *erga omnes* du droit à l'autodétermination, il revient également à tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, de veiller à ce qu'il soit immédiatement mis fin à toute entrave à l'exercice par le peuple palestinien de son droit à disposer de lui-même.

La communauté internationale ne peut accepter le fait accompli qu'Israël cherche à imposer en vue de détruire la nation palestinienne. Il n'y aura pas de paix

durable en Terre sainte tant que nous n'assisterons pas à la création d'un État de Palestine indépendant, viable et d'un seul tenant, établi sur la base des frontières d'avant 1967, avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

Malgré les actions illégales et perturbatrices menées par Israël, plusieurs faits encourageants sont survenus au Moyen-Orient au cours des derniers mois. Le Pakistan se félicite vivement de la normalisation des relations entre le Royaume d'Arabie saoudite et la République islamique d'Iran. Nous saluons les efforts sincères et fructueux déployés par les dirigeants de la République populaire de Chine qui ont rendu possible cette percée diplomatique historique.

Le Pakistan salue également les mesures diplomatiques et politiques prises pour rétablir la paix et la normalité en Syrie et au Yémen. Nous espérons que tous les pays du monde arabe et islamique parviendront bientôt à mettre fin à leurs querelles et à rétablir la paix et la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde islamique.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Iravani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie la Russie d'avoir organisé cet important débat public, qui tombe à point nommé.

Depuis 75 ans, le peuple palestinien est victime de l'agression, de la violence et de l'injustice incessantes du régime israélien. L'occupation de ses terres se poursuit, ses villes sont soumises à des blocus, ses biens et ses terres agricoles sont détruits et confisqués et les Palestiniens sont contraints d'évacuer leurs maisons.

Depuis le début de l'année, les Palestiniens sont victimes d'une violence, d'une répression et d'une terreur excessives de la part tant des colons israéliens illégaux que des forces armées israéliennes. Ces actes odieux s'inscrivent dans un contexte plus large de violations systématiques des droits humains fondamentaux du peuple palestinien par le régime israélien. Ils constituent une violation flagrante du droit international et des principes et normes relatifs aux droits humains.

Nous sommes profondément préoccupés par les agressions et incursions répétées menées par des colons extrémistes, avec l'appui des forces d'occupation israéliennes, à la sainte mosquée Al-Aqsa pendant le mois sacré de ramadan. L'attaque brutale contre des fidèles, y compris des femmes et des enfants, alors qu'ils récitaient leurs prières et accomplissaient des rituels sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa est répréhensible et doit être condamnée avec la plus grande fermeté. Ces

crimes atroces sont un exemple clair des actions illégales et d'apartheid menées par le régime israélien, qui ont exacerbé les souffrances du peuple palestinien et érodé les fondements nécessaires à l'instauration d'une paix juste et durable dans la région.

Il est déplorable que le Conseil de sécurité ait gardé le silence, rendant vaines les résolutions des organes de l'ONU et abandonnant le peuple palestinien à son sort face à ces atrocités persistantes. Le fait qu'on n'ait pas amené ce régime méprisable à rendre des comptes l'a encouragé à continuer de violer toutes les résolutions des organes de l'ONU, notamment celles du Conseil de sécurité.

Nous restons fermement convaincus que le conflit en Palestine ne peut être résolu qu'en mettant fin à l'occupation et en reconnaissant le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination. Cela nécessite de restaurer et de protéger pleinement ces droits, ce qui permettrait d'établir la souveraineté palestinienne sur toute la Palestine. Toutefois, un tel règlement ne sera pas possible si le Conseil de sécurité n'agit pas. Nous demandons au Conseil de sécurité de d'acquiescer de sa responsabilité et de prendre des mesures décisives pour mettre fin à l'occupation et garantir la protection des droits des Palestiniens. La simple compassion ne suffit plus.

La République islamique d'Iran considère qu'il est de son devoir d'appuyer le droit légitime du peuple palestinien de résister face aux opérations et à l'agression du régime d'apartheid israélien, conformément au droit à l'autodétermination. Ce sera sa principale ligne de conduite jusqu'à la fin de l'occupation.

Pour terminer, je tiens à souligner l'importance et le caractère juridique de l'avis consultatif actuellement examiné par la Cour internationale de Justice. L'Assemblée générale a adopté la résolution 77/247, qui demande que le présent avis traite des conséquences juridiques de la violation persistante par Israël du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, de son occupation, de sa colonisation et de son annexion prolongées du territoire palestinien. Nous espérons que l'avis de la Cour permettra de fournir plus d'informations sur les atrocités et les violations persistantes, qu'il contribuera à mettre fin à l'occupation et qu'il permettra d'amener les auteurs des atrocités et des violations commises contre le peuple palestinien à répondre de leurs actes.

Une fois de plus, le représentant du régime israélien s'est servi de cette enceinte à mauvais escient et a recouru à des mensonges et à des inventions pour lancer des accusations sans fondement contre mon pays.

Ce n'est ni surprenant, ni inattendu, étant donné que la tromperie et les mensonges font depuis longtemps partie de la boîte à outils de son régime. L'objectif est clair : détourner l'attention de la question urgente dont nous sommes saisis aujourd'hui, à savoir les atrocités criminelles commises par ce régime d'apartheid contre le peuple palestinien. Ces affirmations fausses et sans fondement ne méritent pas de réponse.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui et à saluer la présence du Ministre palestinien des affaires étrangères, M. Al-Malki, dans cette salle. Nous regrettons que l'autre partie ait quitté la salle et ne suit pas ce débat.

Je prends la parole au nom de l'Union européenne et de ses 27 États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats, ainsi que Saint-Marin s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne et ses États membres sont profondément préoccupés par l'intensification de la violence et de l'extrémisme en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, qui fait un nombre effroyable de victimes israéliennes et palestiniennes, y compris des enfants. Nous continuons d'appeler les dirigeants israéliens et palestiniens à désamorcer la situation et à s'abstenir de toute action susceptible d'accroître les tensions. Nous saluons les efforts déployés par les États-Unis, la Jordanie, l'Égypte et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient pour désamorcer la situation, et nous appuyons les engagements pris par les parties à Aqaba et à Charm el-Cheikh. Toutes les parties doivent respecter ces engagements en toute bonne foi.

Ce regain de violence a fait suite à plusieurs jours de tensions et d'affrontements sur les Lieux saints. L'Union européenne condamne les actes de violence commis sur les Lieux saints, rappelle que l'emploi de la force doit être proportionnel et appelle au maintien du statu quo établi en 1967 pour le mont du Temple/Haram el-Charif, conformément aux accords antérieurs et dans le respect du rôle particulier que joue la Jordanie. Soulignant la nécessité de respecter aussi le statu quo pour les lieux saints chrétiens, qui font l'objet de pressions croissantes, l'Union européenne rappelle qu'il importe de maintenir une coexistence pacifique entre les trois religions monothéistes.

L'Union européenne condamne les tirs de roquettes effectués sans discernement contre Israël depuis Gaza et les territoires du Liban et de la Syrie. Nous condamnons avec force les attaques terroristes récemment commises en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, ainsi que toutes les formes de terrorisme. Nous déplorons les pertes tragiques en vies humaines, notamment celles de citoyens européens, et nous demeurons attachés à la sécurité d'Israël ainsi qu'à la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et à la lutte contre ce phénomène. Il faut immédiatement mettre fin aux attaques terroristes, qui doivent être condamnées par tous, ainsi qu'aux pratiques qui les favorisent.

Conformément à l'engagement de l'Union européenne d'appliquer la résolution 2334 (2016) et rappelant que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et risquent de rendre impossible la solution des deux États, l'Union européenne réaffirme qu'elle est fermement opposée à la politique de colonisation d'Israël et aux mesures prises dans ce cadre. Nous condamnons également la violence aveugle des colons israéliens contre les civils palestiniens, y compris la destruction de maisons et d'autres biens. Israël doit mettre fin à l'expansion et à la légalisation des colonies, prévenir la violence des colons et amener les auteurs de violations à répondre de leurs actes. L'Union européenne ne reconnaîtra aucune modification des frontières de 1967, sauf celles agréées par les parties.

Les opérations militaires doivent être proportionnées et conformes au droit international humanitaire. La situation humanitaire dans la bande de Gaza nécessite un nouvel assouplissement des restrictions, tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'Union européenne réaffirme son attachement à un règlement juste et global du conflit israélo-palestinien, sur la base de la solution des deux États, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et la reconnaissance mutuelle, Jérusalem servant de future capitale aux deux États. Il est essentiel de rétablir un horizon politique vers la solution des deux États. Seul un accord négocié offrira une chance de sécurité et de paix pour tous.

Le 13 février, le Haut Représentant de l'Union européenne et Vice-Président de la Commission européenne, M. Josep Borrell Fontelles, le Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite,

le Prince Faisal bin Farhan A.F. Al Furhan Al-Saud, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Ahmed Aboul Gheit, sont convenus d'étudier les moyens de raviver et de préserver la perspective de la solution des deux États et de parvenir à une paix juste, globale et durable. L'Union européenne a réaffirmé sa proposition d'un ensemble de mesures sans précédent de soutien économique, politique et de sécurité dans le cadre d'un accord sur le statut final, tel qu'approuvé dans les conclusions du Conseil européen de décembre 2013. Dans le cadre de cet effort, nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec des partenaires arabes et d'autres partenaires internationaux.

L'Union européenne continuera d'appeler l'Autorité palestinienne à organiser sans plus tarder des élections nationales libres, transparentes et ouvertes à tous. Elle exhorte toutes les factions palestiniennes à participer de bonne foi au processus de réconciliation, à respecter les accords précédemment conclus, à renoncer à la violence et au terrorisme, à reconnaître le droit d'Israël d'exister et à s'engager à respecter les principes démocratiques, notamment l'état de droit. Des institutions palestiniennes démocratiques, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits humains, sont essentielles pour le peuple palestinien et, en définitive, pour la solution des deux États.

La société civile palestinienne doit être autorisée par toutes les parties à s'acquitter librement de ses tâches importantes, tandis que la liberté d'expression doit être respectée. L'Union européenne est fière de son appui constant à la société civile, qui contribue aux efforts de paix et au renforcement de la confiance entre Israéliens et Palestiniens. Nous demandons à Israël de s'abstenir de toute action susceptible d'empêcher ces organisations de poursuivre l'action essentielle qu'elles mènent en matière de droits humains et dans les domaines humanitaire et du développement dans le Territoire palestinien occupé. Les lois antiterroristes ne doivent pas servir à saper l'action précieuse de la société civile ni ses efforts pour faire appliquer le principe de responsabilité.

En vue de la prochaine réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui se tiendra à Bruxelles les 3 et 4 mai, l'Union européenne appelle à la mise en œuvre des engagements pris à l'occasion des réunions précédentes.

Jusqu'à ce qu'une solution juste, équitable, convenue, réaliste et conforme au droit international soit

trouvée à la question des réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) demeurera vital pour fournir la protection nécessaire et les services essentiels aux réfugiés palestiniens et pour appuyer la paix et la stabilité dans la région. L'Union européenne continuera d'appuyer l'UNRWA dans toutes ses zones d'opération, y compris à Jérusalem-Est. Elle suivra de près l'évolution de la situation et ses implications sur le terrain, et reste prête à contribuer davantage à la protection et à la viabilité de la solution des deux États.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la Syrie. Le 15 mars 2023, nous avons célébré le douzième anniversaire du début des manifestations pacifiques dans toute la Syrie, qui ont été violemment réprimées par le régime d'Al-Assad, provoquant un conflit qui est toujours en cours. Pour aggraver cette tragédie, le 6 février dernier, le nord de la Syrie et la Türkiye ont été frappés par des tremblements de terre dévastateurs, qui ont encore exacerbé les souffrances du peuple syrien dans la région. La Présidente de la Commission européenne, M^{me} Ursula von der Leyen, et le Premier Ministre suédois, M. Ulf Kristersson, ont organisé conjointement une conférence internationale des donateurs, le 20 mars, à Bruxelles, pour venir en aide aux populations de Türkiye et de Syrie touchées par les tremblements de terre. Quelque 950 millions d'euros de financements ont été promis pour la Syrie. À la suite du tremblement de terre, l'Union européenne a alloué 100 millions d'euros, dont 75 millions d'euros pour l'aide humanitaire. Les interventions d'urgence prévoient notamment la distribution d'une aide alimentaire, de tentes et de couvertures et la fourniture d'une aide médicale.

L'Union européenne et ses États membres sont les principaux donateurs ; depuis 2011, ils ont octroyé 27,4 milliards d'euros pour répondre aux besoins découlant de la crise syrienne, dont plus de 4,8 milliards à la sixième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région. La Syrie restera une priorité pour nous. Le 15 juin, nous organiserons la septième conférence de Bruxelles, précédée d'une journée de dialogue avec la société civile, pour à la fois exercer une pression internationale en vue de trouver une solution pacifique au conflit et recueillir des promesses d'aide humanitaire en faveur de la Syrie et à l'appui des réfugiés syriens et de leurs communautés d'accueil dans la région. Nous sommes impatients d'accueillir la communauté internationale à la conférence de Bruxelles et demandons à tous les acteurs de continuer à faire preuve de générosité et de maintenir leur soutien.

L'Union européenne demeure persuadée que le seul moyen de parvenir à une paix durable en Syrie passe par une solution politique conformément à la résolution 2254 (2015), avec la participation pleine, égale et véritable des femmes et en accord avec le Communiqué de Genève de 2012 (voir S/2012/522, annexe). Après plus d'une décennie de conflit, il est essentiel que la communauté internationale continue de rechercher une solution politique durable et globale en Syrie. L'Union européenne reste fermement engagée dans cette voie et appuie à ce titre les efforts que l'Envoyé spécial Pederesen ne cesse de déployer afin de progresser sur tous les aspects de la résolution 2254 (2015), notamment l'approche progressive et réciproque qu'il fait valoir en vue de faire avancer le processus de paix et d'obtenir la reprise des travaux de la Commission constitutionnelle. Nous soulignons une fois de plus qu'aucune normalisation, levée des sanctions ou reconstruction ne sera possible tant que le régime syrien n'aura pas entamé de transition politique crédible, viable et inclusive dans le cadre de la résolution 2254 (2015). L'Union européenne prend note des dérogations humanitaires accordées en raison des récents séismes quant aux sanctions imposées par l'ONU en vertu de la résolution 2664 (2022).

La paix et la stabilité en Syrie supposent d'appliquer le principe de responsabilité et de rendre justice aux victimes. Toutes les parties coupables d'infractions au droit international humanitaire, de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre, doivent répondre de leurs actes. Nous réitérons notre appel à ce que la situation en Syrie soit renvoyée à la Cour pénale internationale. En l'absence de poursuites judiciaires internationales, l'instruction de crimes de guerre et autres crimes graves devant les juridictions nationales, quand elle est possible et qui est en cours dans plusieurs États membres de l'UE, apporte une contribution décisive à la réalisation de la justice, tout comme l'initiative néerlandaise-canadienne qui vise à demander des comptes à la Syrie pour ses violations de la Convention contre la torture. Nous continuerons d'apporter notre soutien aux efforts tendant à rassembler des preuves dans la perspective d'une éventuelle action en justice, y compris par l'intermédiaire du Mécanisme international, impartial et indépendant et dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête.

L'Union européenne félicite les voisins de la Syrie d'avoir accueilli des réfugiés en grand nombre depuis plus d'une décennie. Nous tenons à rappeler que les causes sous-jacentes de la crise des réfugiés et des déplacés doivent être traitées dans le cadre de la résolution

2254 (2015). Nous continuons de mettre en garde contre tout nouveau déplacement dans quelque partie que ce soit de la Syrie, de même que contre la possible exploitation de tels déplacements à des fins de transformations sociales ou démographiques. Les Syriens réfugiés dans les pays voisins ne peuvent toujours pas rentrer chez eux, étant donné que les conditions ne sont pas remplies pour qu'ils le fassent en toute sécurité, dans la dignité et de leur plein gré, conformément aux paramètres définis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et en vertu du droit international. Il incombe au régime syrien de lever ces obstacles, et nous ne serons en mesure de faciliter ces retours qu'une fois ces conditions réunies.

Comme nous l'avons déjà souvent répété, le régime syrien doit coopérer sans réserve avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et à ses enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques durant le conflit, y compris l'attaque de Douma, et en vue de l'achèvement du démantèlement par la Syrie de son programme d'armes chimiques. En tant que membre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, l'Union européenne persistera dans ses efforts visant à faire en sorte que toute la lumière soit faite sur ces questions.

L'Union européenne a accueilli avec satisfaction l'adoption à l'unanimité, en janvier, de la résolution 2672 (2023), prévoyant la poursuite de l'aide transfrontière des Nations Unies à la Syrie. Les livraisons ininterrompues d'une aide humanitaire transfrontière des Nations Unies demeurent vitales pour les Syriens résidant dans le nord-ouest du pays, et l'Union continuera de plaider pour que toutes les parties dépolitisent la question et permettent l'acheminement sans entrave et ininterrompu d'une aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin. L'Union européenne a pris note de l'accord négocié par l'ONU qui a permis l'ouverture de nouveaux points de passage de la frontière au lendemain des séismes de février, et nous appelons à continuer d'utiliser toutes les mesures possibles afin de garantir que l'aide atteigne toutes les personnes en détresse en Syrie. Les civils doivent être protégés à tout moment. L'Union s'associe aux appels du Conseil de sécurité en faveur d'un cessez-le-feu national. Il convient en outre que les préoccupations de sécurité de la Türkiye au sujet du nord de la Syrie soient abordées par les voies politique et diplomatique et dans le plein respect du droit international humanitaire.

Les projets de relèvement rapide sont importants pour la résilience, le renforcement des capacités locales et l'autonomie de la population syrienne, ainsi que pour son

avenir. Les projets financés par l'Union européenne sont prévus et conçus pour ceux qui ont véritablement besoin d'aide et afin de renforcer la viabilité et le rapport coût-efficacité de l'action humanitaire. L'Union refuse de financer des initiatives de relèvement rapide susceptibles de concourir à des transformations sociales ou démographiques.

Comme cela a été rappelé à l'occasion du dialogue interactif sur les personnes disparues en République arabe syrienne, tenu le 28 mars en présence du Secrétaire général et du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, l'Union européenne est favorable à la création dès que possible, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, d'un mécanisme indépendant pour faire la lumière sur le sort des personnes disparues en République arabe syrienne et fournir un soutien adapté aux victimes, ainsi qu'aux familles des personnes disparues et à ceux qui leur survivent. L'objectif de cette démarche est humanitaire, afin d'atténuer la souffrance des familles qui vivent dans l'incertitude depuis que leurs proches ont été portés disparus. L'Union européenne salue le travail en cours des autres acteurs sur la question, y compris la société civile syrienne, la Commission internationale pour les personnes disparues, le Comité international de la Croix-Rouge et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous insistons sur la nécessité de renforcer la coopération et attendons avec intérêt d'avoir des échanges constructifs dans le cadre des discussions à venir sur la mise en place du nouveau mécanisme.

Enfin, je tiens à dire une fois de plus que l'Union européenne reste attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État syrien et continuera d'appeler toutes les parties au conflit, en particulier le régime syrien et ses alliés, à promouvoir une solution politique crédible, durable et inclusive, fondée sur l'application pleine et globale de la résolution 2254 (2015), seul moyen d'instaurer une paix durable en Syrie et qui permettra à la Syrie de redevenir ce pays uni, souverain, prospère et libre que nous appelons de nos vœux.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam est profondément préoccupé par l'escalade de la violence en Cisjordanie et en Israël, ainsi que le Coordonnateur spécial en a rendu compte dans son exposé. Si cette tendance inquiétante se maintient, cette année sera la plus meurtrière depuis 2005. Nous exhortons par conséquent toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à préserver le statu quo relatif aux Lieux

saints de Jérusalem et à s'abstenir de toute mesure unilatérale et de toute provocation.

Nous sommes également très préoccupés par l'intensification des activités de peuplement, ainsi que par les saisies et démolitions de bâtiments appartenant aux Palestiniens. Nous invitons instamment la communauté internationale à prendre des mesures pour faire face aux expulsions et aux déplacements forcés de Palestiniens à Jérusalem-Est et à s'efforcer d'empêcher une nouvelle escalade du conflit. En outre, il importe de maintenir l'accès aux services essentiels pour les réfugiés palestiniens et d'assurer la sécurité lors des manifestations et cérémonies religieuses.

Il est inacceptable que le peuple palestinien soit privé depuis si longtemps de ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, et regrettable que la communauté internationale ne réagisse pas. Le consensus sur une solution juste, globale et durable au conflit ne peut pas être remis en cause, et nous estimons qu'il existe des outils multilatéraux, politiques et diplomatiques pour concrétiser cette solution. À cet égard, nous saluons les récentes réunions tenues entre de hauts responsables d'Israël, de l'Autorité palestinienne, des États-Unis, de l'Égypte et de la Jordanie à Charm el-Cheikh et à Aqaba. Cela dit, si ces discussions ont certes abouti à des accords visant à endiguer la violence et à améliorer la situation économique des Palestiniens, les participants doivent aussi s'attaquer directement à des questions critiques comme la violence des colons et les démolitions.

À long terme, rien ne peut remplacer la solution des deux États, passant par la création d'un État de Palestine qui coexiste dans la paix avec l'État d'Israël, avec Jérusalem-Est pour capitale et à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967 et des accords conclus par la voie des négociations. La résolution 2334 (2016) énonce les prescriptions et les paramètres qui s'imposent pour arriver à ce résultat. La communauté internationale doit renforcer son appui à la reprise d'un dialogue véritable entre Israéliens et Palestiniens. Le Viet Nam appelle de nouveau toutes les parties à s'engager en faveur du processus de paix, à s'abstenir de toute violence et à respecter le droit international. Nous exhortons les parties prenantes, en particulier le Quatuor, à élaborer d'urgence des plans spécifiques pour faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient.

Enfin, en ce qui concerne les autres tensions dans la région, nous saluons les efforts diplomatiques visant à contenir les hostilités et à prévenir une escalade le long

de la frontière sud du Liban. Nous appelons toutes les parties concernées à participer à un dialogue constructif et à coopérer pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous nous félicitons de l'organisation de ce débat public trimestriel. Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé et le Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine de sa mise à jour, et nous présentons nos respects à ce dernier.

Ma délégation s'associe également à la déclaration que va faire la représentante de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous réunissons une fois de plus dans cette salle pour aborder l'un des conflits les plus douloureux auxquels l'humanité est confrontée depuis près de 75 ans, durant lesquels tout un peuple a continué de souffrir mais ne s'est pas lassé, et ne se lassera jamais, de revendiquer ses droits, à savoir son droit inaliénable d'exister, son droit inaliénable au retour et son droit inaliénable de vivre à l'intérieur d'un État de Palestine libre, indépendant et souverain. Ces droits inaliénables sont pourtant bafoués jour après jour par la Puissance occupante qui, face à l'inaction de la communauté internationale, et notamment à la passivité du Conseil de sécurité, poursuit sa politique d'occupation coloniale et d'apartheid et continue de commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Cette réalité est la conséquence du cadre d'impunité qui a été maintenu au fil du temps par le plus fidèle protecteur du régime israélien, qui est également un membre permanent de cet organe, dont le mandat est précisément le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que pas plus tard qu'hier, nous avons célébré la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, une initiative dont mon pays a pris la tête et qu'il a présentée à l'Assemblée générale en 2018. À cette occasion, la résolution 73/127, par laquelle a été instaurée cette importante journée, n'a pu être adoptée par consensus en raison du vote demandé par les États-Unis, ce qui était inattendu. Cette résolution a toutefois été adoptée à une majorité écrasante, seuls deux pays, Israël et les États-Unis, ayant voté contre. Ce n'est pas

surprenant, car celle-ci est totalement incompatible avec leurs positions, leurs principes et leurs actes. Les deux pays sont des ennemis historiques du multilatéralisme et de la diplomatie, sans parler de la paix.

Ces derniers mois, nous avons espéré que les récentes réunions tenues à Aqaba et à Charm el-Cheikh favoriseraient une reprise immédiate du dialogue politique nécessaire et de négociations crédibles, sérieuses et directes entre les parties. Cependant, Israël a de nouveau choisi de ne pas donner une chance à la paix, comme l'illustrent les images récemment diffusées dans le monde entier, qui montrent comment les forces d'occupation ont souillé ce mois d'avril, sans tenir compte du fait qu'il coïncide avec des dates importantes pour les musulmans, les juifs et les chrétiens. Les forces d'occupation s'en sont pris aveuglément aux fidèles et à la population civile en général à l'entrée des lieux saints, en violation flagrante de leur caractère sacré et du statu quo.

Il est clair que la situation sur le terrain ne s'est nullement améliorée depuis notre dernière séance (voir S/PV.9246) et qu'elle continue à se détériorer quotidiennement, comme le confirment les rapports établis par le système des Nations Unies, qui nous informent que la Puissance occupante n'a aucune intention de mettre fin à l'occupation ; que ses politiques visent à prendre le contrôle total du Territoire palestinien occupé, notamment en tentant d'en modifier la composition démographique ; que l'année 2022 a été l'une des plus meurtrières pour le peuple palestinien depuis 2005 ; et que le nombre de Palestiniens tués par les forces israéliennes durant le premier trimestre de 2023 était quatre fois supérieur à celui de 2022. La barbarie et la brutalité des forces d'agression israéliennes se poursuivent sans relâche. Les droits humains du peuple palestinien continuent d'être systématiquement violés, en toute impunité. Le peuple palestinien continue de faire l'objet d'un traitement discriminatoire sur son propre territoire. Les arrestations et détentions arbitraires de civils et de journalistes palestiniens innocents se poursuivent, tout comme l'incrimination et la détention des défenseurs des droits de l'homme et la persécution des organisations de la société civile palestinienne. L'annexion de terres palestiniennes, les activités de peuplement, la politique d'expulsion et de démolition de maisons palestiniennes se poursuivent sans relâche. Les discours incendiaires qui incitent les groupes fanatiques et encouragent les forces de sécurité et les colons israéliens à commettre, entre autres, des crimes de haine et des attaques contre des sites religieux, ainsi que les cas de peine collective, comme dans la bande de Gaza, persistent également.

La situation n'est certainement pas encourageante. Et bien que certains choisissent de ne pas la condamner publiquement, il s'agit d'une réalité qui est basée sur des faits prouvables, qui constituent une violation flagrante, systématique et grotesque des principes inscrits dans la Charte des Nations unies et des normes les plus fondamentales du droit international. C'est peut-être la meilleure raison de démanteler l'ordre fondé sur de soi-disant règles que les États-Unis et leurs alliés cherchent à imposer – un ordre fondé sur un prétendu exceptionnalisme, l'unilatéralisme, la suprématie, une politique de deux poids, deux mesures et l'interprétation en leur faveur de leurs obligations internationales, autant de pratiques qui n'ont pas leur place dans le cadre de la Charte fondatrice de l'Organisation, qui constitue l'unique ensemble de règles acceptées par la communauté internationale toute entière pour guider ses actes et ses relations.

Depuis cette salle, nous appelons à mettre fin au cycle d'impunité qui, depuis des années, ne fait qu'encourager Israël à continuer de commettre des crimes ; à traduire en justice les responsables de tant de douleur et de souffrance ; à fournir une protection internationale au peuple palestinien ; à garantir le respect de la Charte des Nations Unies et la pleine application de toutes les résolutions du Conseil de sécurité ; et à mettre fin à toutes les mesures ou actions unilatérales susceptibles d'aggraver les tensions, de détruire tout horizon politique et de prolonger le conflit.

De son côté, la République bolivarienne du Venezuela continuera d'appuyer résolument tous les efforts internationaux visant à faciliter l'instauration d'une paix juste, globale et durable pour régler la question palestinienne, sur la base de la solution des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il est temps pour le peuple palestinien de vivre, et pas seulement de coexister ou de survivre, sur ses propres terres ancestrales, qui sont aujourd'hui occupées illégalement et par la force. Il est temps que la promesse de paix, de justice et de liberté inscrite dans la Charte devienne une réalité pour ce peuple héroïque qui revendique son droit inaliénable à l'autodétermination et à la réalisation de ses aspirations nationales légitimes dans son État libre, indépendant et souverain de Palestine, à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale et en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, nous souhaitons clore notre déclaration en prenant acte de l'évolution récente de certaines dynamiques au Moyen-Orient, notamment la normalisation

des relations diplomatiques entre la République islamique d'Iran et le Royaume d'Arabie saoudite et entre la République arabe syrienne et plusieurs pays de la région. Nous espérons que ces évolutions positives auront une influence sur le conflit palestinien-israélien, car nous sommes certains qu'elles aboutiront à la réalisation des aspirations à la paix et à la justice de tous les peuples du Moyen-Orient, y compris celles du noble peuple palestinien, ainsi qu'au retrait d'Israël de tous les territoires arabes qui continuent d'être occupés illégalement, y compris le Golan syrien.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Muhith (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je félicite la présidence de la Fédération de Russie pour sa direction des travaux du Conseil en avril et d'avoir organisé ce débat qui arrive à point nommé. Nous remercions le Ministre des affaires étrangères Lavrov d'avoir présidé la séance de ce matin (voir S/PV.9309) et nous nous félicitons de la présence du Ministre palestinien des affaires étrangères Al-Malki. Je remercie également le Coordinateur spécial Wennesland de son exposé détaillé.

Une fois encore, nous constatons avec un profond regret que les forces d'occupation israéliennes ont poursuivi leurs tueries et leurs destructions dans les territoires palestiniens occupés. Israël n'a eu de cesse de subvertir les lois et la justice internationales par ses politiques et pratiques illicites destinées à établir son occupation illégale du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. La Palestine est toujours le théâtre de la plus longue privation de droits collectifs et individuels au monde, avec notamment la plus longue période d'isolement d'un territoire indépendant, la bande de Gaza, soumise à un blocus depuis près de 16 ans. En outre, depuis le début de l'année 2023, Israël a intensifié ses opérations militaires dans le Territoire palestinien occupé. Nous condamnons fermement l'odieuse attentat perpétré à Naplouse en février et les attaques, meurtres, nettoyages ethniques et transferts forcés constants de Palestiniens de leur propre terre, la plupart du temps en plein jour, au vu et su du Conseil. Nous déplorons vivement le raid mené par les forces d'occupation israéliennes dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa le 4 avril, pendant le mois sacré du ramadan, au cours duquel des centaines de fidèles palestiniens ont été passés à tabac, blessés, humiliés ou détenus, et le bâtiment de la mosquée Qibli endommagé. Nous sommes également très préoccupés par les violations persistantes du statu quo historique et juridique des Lieux saints de Jérusalem.

La communauté internationale a régulièrement condamné toutes les activités illégales d'Israël et l'a exhorté à respecter le droit international des droits de l'homme, le droit humanitaire et les décisions de l'ONU. Malheureusement, ces condamnations et les appels lancés par l'ONU sont restés lettre morte. Israël n'a fait preuve d'aucun respect pour les décisions du Conseil de sécurité et ignore complètement l'appel légitime de la communauté internationale à la mise en œuvre d'une solution des deux États. Dans ce contexte, je voudrais souligner un certain nombre de points.

Premièrement, je tiens à rappeler la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 20 février (S/PRST/2023/1), dans laquelle le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation et sa consternation face à l'annonce par Israël, le 12 février 2023, de la poursuite de la construction et de l'expansion de colonies de peuplement et de la légalisation des avant-postes de colonies. Nous exhortons une fois de plus le Conseil de sécurité à prendre des mesures immédiates et concrètes, sous peine de payer un tribut certainement bien plus lourd en cas d'inaction.

Deuxièmement, nous ne saurions trop insister sur la nécessité de garantir l'application du principe de responsabilité et la justice pour les atrocités et les violations des droits humains commises par Israël, afin de mettre un terme à la culture de l'impunité profondément ancrée. À cet égard, nous avons salué l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/247 demandant un avis consultatif à la Cour internationale de Justice sur le statut juridique de l'occupation israélienne du territoire palestinien et les conséquences qui en découlent.

Troisièmement, nous sommes préoccupés par le fait que près de 5000 Palestiniens, dont 31 femmes et 170 enfants, sont actuellement emprisonnés de manière arbitraire et illégale dans des prisons et des centres de détention israéliens où ils sont soumis aux traitements les plus inhumains. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par la Palestine en faveur de la libération de tous les Palestiniens détenus par les forces d'occupation israéliennes.

Quatrièmement, en attendant la création d'un État palestinien indépendant, viable et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans le cadre d'une solution des deux États fondée basée sur les frontières d'avant-1967, nous engageons instamment la communauté internationale à assurer la protection des Palestiniens sur leur terre et à fournir l'aide humanitaire nécessaire.

Enfin, nous exhortons le Conseil de sécurité à mettre en œuvre toutes ses résolutions, y compris la

résolution 2334 (2016). Je réaffirme le soutien indéfectible et inébranlable du Bangladesh aux aspirations légitimes de nos frères et sœurs palestiniens.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

M^{me} Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat trimestriel, et nous remercions également le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration qui sera faite par la représentante de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Mon pays est profondément préoccupé par les niveaux constants de violence et les attaques graves perpétrées contre les Palestiniens au cours des derniers mois par les colons israéliens et les forces d'occupation israéliennes dans le Territoire palestinien occupé. La rhétorique provocatrice et la brutalité à l'égard des Palestiniens alimentent un cercle vicieux de violence, qui se traduit par des actes d'intimidation et des actions incendiaires. Il faut mettre fin à ce cycle endémique de violence et s'attaquer aux causes du conflit si l'on veut que la paix règne. C'est pourquoi nous sommes troublés par le fait que ceux qui sont légalement tenus d'être au service de la population et de la protéger sont les instigateurs qui incitent à la violence et attisent les flammes de la provocation. En tant que Puissance occupante, Israël doit s'acquitter de son obligation d'assurer la protection, la sécurité et le bien-être des civils palestiniens vivant sous son occupation, conformément au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Nous sommes consternés et vivement préoccupés par la récente offensive menée par les forces d'occupation israéliennes contre des fidèles palestiniens au début du mois à la mosquée Al-Aqsa, pendant le mois sacré du ramadan, ainsi que les restrictions illégales imposées aux fidèles qui se sont rendus à l'église du Saint-Sépulcre pour prier pendant les fêtes de Pâques. Nous condamnons ces actes violents et illégaux commis par le Gouvernement israélien et tenons à affirmer que de tels agissements menacent le statu quo convenu au niveau international en ce qui concerne Jérusalem et ses sites sacrés. La persistance des attaques et le rôle joué par l'armée israélienne dans les violences ont aggravé le climat de peur et de coercition. L'Afrique du Sud condamne fermement tout acte de violence et toute violation de la liberté religieuse.

Les actions dont nous avons été témoins dans le Territoire palestinien occupé depuis le début de l'année ne contribuent pas à la création d'un environnement propice à la paix. Au contraire, elles compromettent la possibilité d'un règlement juste fondé sur la solution des deux États. La décision d'Israël de poursuivre ses activités de peuplement en Cisjordanie est très préoccupante. Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et le Conseil de sécurité doit réagir face au non-respect systématique par Israël du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions mêmes du Conseil.

L'Afrique du Sud soutient que l'application sélective du droit international nuit à l'efficacité de l'action collective face aux menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale. En tant qu'organe chargé du maintien de la paix internationale, le Conseil de sécurité doit renforcer et assumer sa responsabilité de veiller à ce que les auteurs de violations du droit international rendent compte de leurs actes. Israël doit être tenu pour responsable de la violence structurelle et des souffrances que son occupation inflige aux Palestiniens, et il reste primordial de veiller à ce que les décisions et les résolutions du Conseil soient appliquées. Aussi sommes-nous encouragés par la décision de l'Assemblée générale, dans sa résolution 77/247, de demander un avis consultatif à la Cour internationale de Justice sur les pratiques israéliennes qui portent atteinte aux droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

En tant que communauté internationale, nous avons la responsabilité de travailler sans relâche pour soutenir la Palestine et appeler à la cessation immédiate et sans condition de l'occupation illégale d'Israël. L'Afrique du Sud reste attachée à cette cause juste et à la promotion des efforts qui aboutiront à la réalisation de la solution des deux États, grâce à laquelle les Palestiniens et les Israéliens pourront vivre côte à côte dans la paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Ugarelli (Pérou) (*parle en espagnol*) : Les tensions croissantes, la violence systématique et la détérioration de la situation à Jérusalem-Est et dans plusieurs villes de Cisjordanie continuent de préoccuper vivement la communauté internationale. L'escalade, déjà bien trop fréquente, des hostilités, les démolitions, les expulsions forcées, l'expansion des colonies de peuplement et la détérioration de la situation des réfugiés

palestiniens persistent. Comme cela a été indiqué, ces dernières semaines ont été marquées par des actes de violence, des restrictions illégales et l'emploi généralisé, aveugle et inutile de la force sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem-Est. C'est précisément pendant le mois sacré de ramadan, durant lequel un grand nombre de fidèles musulmans se réunissent dans les mosquées pour prier, que la police israélienne a expulsé des fidèles musulmans. De même, les tirs de roquettes effectués en représailles contre Israël doivent être fermement condamnés, car ils ne font qu'alimenter la violence.

Le Pérou condamne tous les actes de violence contre les civils, y compris les actes de terrorisme, quels qu'en soient les auteurs. Dans un contexte aussi imprévisible où les provocations se poursuivent sans relâche, il faut déployer des efforts décisifs pour apaiser la situation, et surtout pour relancer le processus de paix par des négociations directes entre Israël et la Palestine, avec la participation du Quatuor et des médiateurs internationaux. Nous déplorons tous les actes qui violent les résolutions du Conseil de sécurité et le statu quo historique et juridique de Jérusalem et de ses lieux saints. Le Gouvernement péruvien s'associe à l'appel de la communauté internationale en faveur du plein respect du statu quo historique et juridique des lieux saints chrétiens et musulmans à Jérusalem. Il est impératif que les pouvoirs et les prérogatives liés à la garde et à l'accès aux Lieux saints conférés par le droit international au Royaume de Jordanie soient pleinement respectés. Jérusalem est le centre de convergence spirituelle des trois religions monothéistes, et son statut de point de rencontre universel entre la liberté religieuse et la coexistence interconfessionnelle doit être respecté. Les Lieux saints ne doivent pas être le théâtre de violences ou de l'emploi aveugle et illégitime de la force par l'une ou l'autre des parties.

En 1947, le Pérou était membre et Vice-Président de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine, qui a proposé la création de deux États : la Palestine et Israël. Conformément à cette position historique, le Pérou soutient la pleine application de la résolution 2334 (2016), qui demande l'arrêt de toutes les activités de peuplement et la mise en place des éléments d'une solution juste et durable, afin que les deux États puissent vivre côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, sur la base des frontières de 1967 et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. À cette fin, nous réaffirmons qu'il est essentiel de soutenir les efforts de médiation du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au

Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, et d'appuyer une approche réaliste et globale de ce processus de paix. L'objectif principal du processus doit être de persuader les parties d'assouplir leurs positions et de s'asseoir à la table des négociations, où elles pourront aborder leurs différends de manière transparente et commencer à chercher un terrain d'entente dans un esprit de paix, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Nasir (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie remercie la Fédération de Russie d'avoir organisé le débat public de ce jour. Nous remercions également de son exposé le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Aujourd'hui, nous sommes conscients qu'un grand nombre de Palestiniens vivent dans des conditions catastrophiques. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 2,1 millions de Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé ont besoin d'une aide humanitaire importante. Depuis janvier, plus de 100 Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation. Un grand nombre de ces victimes sont des enfants. Malheureusement, l'année 2023 pourrait être encore plus meurtrière que l'année 2022.

Dans cette salle, nous proclamons haut et fort que nous respectons les droits humains, l'égalité des droits, la liberté de culte et le droit international. Pourtant, nous restons souvent passifs pendant que la Puissance occupante applique des politiques d'apartheid, passe à tabac des fidèles pendant les prières du ramadan ou viole diverses normes du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. Chaque jour, des Palestiniens innocents paient le prix de l'inaction de la communauté internationale. Quel message envoyons-nous aux femmes et aux enfants palestiniens innocents ? L'inaction de la communauté internationale risque d'être perçue par les femmes et les enfants innocents de Palestine comme s'il y avait deux poids, deux mesures lorsqu'il s'agit de leurs vies. Pire encore, si nous restons inactifs, nous risquons de créer par inadvertance un cycle perpétuel de violence. Les enfants innocents exposés à la violence et à l'injustice peuvent devenir vindicatifs en grandissant. C'est pourquoi nous devons renforcer notre engagement en faveur de la paix dans le Territoire palestinien occupé. À cet égard, je souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, nous devons prendre des mesures concrètes pour favoriser une désescalade de la violence et réduire les souffrances des Palestiniens. Les mesures unilatérales et illégales doivent cesser. Le Conseil de sécurité doit agir lorsqu'Israël choisit de faire fi des obligations qui lui incombent en vertu du droit international. Nous devons veiller à ce qu'il n'y ait pas d'impunité, notamment par le biais des mécanismes de responsabilité appropriés.

Deuxièmement, nous devons continuer de promouvoir la solution des deux États et prendre des mesures concrètes à cette fin. Le Conseil de sécurité ne peut rester indifférent alors que la solution des deux États bénéficie d'un immense soutien international. Aussi, saluons-nous les efforts déployés pour établir un dialogue direct entre les parties concernées et promouvoir des résultats concrets. La communauté internationale doit également insister davantage pour que soit mené un processus de paix crédible, notamment un processus multilatéral.

Troisièmement, nous ne devons pas oublier la situation des quelque 6 millions de réfugiés palestiniens répartis dans plusieurs camps. Il est inacceptable que, 75 ans après la Nakba, le nombre de personnes vivant dans des camps de réfugiés continue d'augmenter, tandis qu'Israël continue d'étendre ses colonies de peuplement, de procéder à des démolitions et à des saisies, et d'expulser par la force des civils palestiniens de leurs propriétés.

En l'absence d'une solution qui permette le retour des Palestiniens dans les territoires qui leur appartiennent légitimement, nous devons continuer de soutenir l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et lui garantir un financement durable et prévisible. Pour de nombreux réfugiés, l'UNRWA est le dernier recours. Nous avons l'ambition d'œuvrer à l'exécution d'un Nouvel Agenda pour la paix, mais nous n'avons pas encore la même ambition pour mettre fin à l'un des conflits les plus anciens du monde et du Moyen-Orient. Nous estimons que le Nouvel Agenda pour la paix sera grevé par notre incapacité persistante de régler la question palestinienne. Pour sa part, l'Indonésie reste déterminée à veiller à ce qu'une paix juste et durable soit instaurée entre Israël et la Palestine, sur la base de la solution des deux États.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Fatah (Iraq) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je félicite la Fédération de Russie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je

salue la présence du Ministre des affaires étrangères, Sergey Lavrov, et je souhaite plein succès à la délégation russe pour le reste du mois d'avril. Nous nous félicitons de l'exposé du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, ainsi que de la participation à la séance d'aujourd'hui du Ministre d'État des Émirats arabes unis et du Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été prononcées au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés et voudrait faire la présente déclaration à titre national.

Nous nous réunissons une fois de plus aujourd'hui, après de nombreuses séances similaires, pour discuter de la cause d'un peuple qui cherche légitimement, depuis des décennies, à exercer ses droits fondamentaux, à construire son État et à vivre en paix. Ce peuple a cependant été systématiquement victime des violations flagrantes de toutes les conventions et résolutions pertinentes et du droit international, sans parler de l'oppression, des déplacements, des détentions, de la confiscation illégale de ses terres et, surtout, des meurtres.

La délégation de mon pays participe à la présente séance pour les raisons suivantes.

Premièrement, l'Iraq est attaché à la Charte des Nations Unies et à toutes les organisations internationales par l'intermédiaire desquelles nous œuvrons de concert, dans le cadre de divers forums et mécanismes, pour appuyer, promouvoir et protéger l'humanité, la civilisation et l'environnement dans le monde entier.

Deuxièmement, nous soulignons combien il importe de respecter le statu quo régissant les Lieux saints de Jérusalem placés sous la tutelle du Royaume hachémite de Jordanie, ainsi que la liberté de culte et l'accès à la mosquée Al-Aqsa.

Troisièmement, nous croyons au droit du peuple palestinien de disposer de lui-même et de créer un État indépendant d'un seul tenant, avec Jérusalem pour capitale, et nous nous engageons à respecter ce droit.

L'objectif n'est pas seulement de prononcer une déclaration de condamnation et de rejet des violations et des crimes commis par Israël contre les Palestiniens sans défense, mais de renouveler nos appels au Conseil de sécurité pour qu'il assume ses responsabilités et mette en œuvre ses résolutions, notamment la résolution 2334 (2016), qui demande à la Puissance occupante

israélienne de mettre un terme à toutes ses activités de peuplement qui compromettent la solution des deux États. La Puissance occupante doit également cesser immédiatement toutes ses mesures unilatérales, illégitimes, provocatrices et d'escalade, et mettre un terme aux violations qu'elle ne cesse de commettre en vue de construire et d'étendre ses colonies de peuplement illégitimes, sans oublier les meurtres d'innocents, les invasions répétées des villes et des villages palestiniens, la confiscation de terres et de biens, la démolition de maisons et d'infrastructures palestiniennes, le déplacement des populations autochtones, y compris à Jérusalem-Est, et les violations flagrantes par l'armée d'occupation israélienne et des colons extrémistes du caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif. Ces violations, que la communauté internationale ne parvient pas à faire cesser, sont à l'origine de la poursuite du conflit au Moyen-Orient, comme l'affirment toutes les personnes qui sont favorables à l'arrêt des effusions de sang, à des solutions pacifiques et durables et au droit des peuples de vivre dans la dignité.

Pour terminer, le peuple et le Gouvernement irakiens rejettent et condamnent fermement la prise d'assaut, par les forces d'occupation israéliennes, de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa/Al-Qods al-Charif, située en plein cœur de la Palestine occupée, ainsi que les agressions barbares qui ont été commises contre des fidèles non armés alors qu'ils priaient pendant le mois du ramadan. Nous soulignons la nécessité de préserver le statu quo juridique et historique de la mosquée Al-Aqsa et s'abstenir de manipuler les faits juridiques et historiques actuels, tout en respectant le statut religieux de la mosquée Al-Aqsa en tant que lieu de culte.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne m'a chargé de prononcer la présente déclaration en son nom, car il n'a pas pu assister à cette importante séance du fait des difficultés de déplacement résultant des mesures coercitives unilatérales imposées à la Syrie.

Je tiens tout d'abord à remercier M. Sergey Lavrov, Ministre russe des affaires étrangères, et sa délégation d'avoir organisé cette importante séance sur la situation au Moyen-Orient. La Fédération de Russie a toujours été solidaire des peuples qui souffrent en raison de la colonisation et de l'injustice.

La délégation syrienne s'associe à la déclaration qui sera faite par la représentante de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il y a quelques jours, le mois sacré du ramadan a pris fin. Nous assistons chaque année, au cours de ce mois sacré, à une nouvelle escalade criminelle provoquée par Israël, ainsi qu'à des pratiques agressives commises contre le peuple palestinien, qui jettent l'opprobre sur l'humanité tout entière.

Il est regrettable que le Conseil de sécurité soit témoin de ces crimes contre l'humanité et ne lève pas le petit doigt pour y mettre fin. Il n'est peut-être pas autorisé à le faire, étant donné le bouclier d'immunité et le soutien illimité que certains de ses membres permanents accordent à Israël au vu et au su de tous.

La République arabe syrienne condamne dans les termes les plus forts les attaques des forces d'occupation israéliennes contre les fidèles de la mosquée Al-Aqsa et leur profanation de ce noble sanctuaire. Nous déplorons le silence persistant de la communauté internationale face aux crimes commis par l'occupation israélienne, qui ont pour but d'embraser la région et d'accroître les tensions et l'instabilité. La Syrie considère que les autorités d'occupation israéliennes et les pays qui les soutiennent sont entièrement responsables de cette escalade et de ses répercussions. Nous appelons l'ONU à condamner ces violations, à y mettre un terme et à veiller à ce qu'elles ne se reproduisent pas. En outre, nous demandons qu'Israël, Puissance occupante, soit contraint de mettre en œuvre les résolutions de la légitimité internationale relatives à la question palestinienne et de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux légitimes et inaliénables.

Il apparaît clairement que les crises politiques récurrentes qui secouent Israël obligent ses dirigeants défaits à exporter leur crise interne en lançant des attaques contre le peuple palestinien sans défense et en commettant des actes d'agression contre la Syrie et son peuple, ainsi que contre les habitants du sud du Liban. Cela montre clairement qu'Israël applique l'approche de la loi du plus fort et de la loi de la jungle, qui sont sa marque de fabrique depuis 1948.

Il est regrettable que la question de Palestine et de son peuple, qui subit quotidiennement les crimes les plus odieux depuis des décennies, soit devenue une affaire de routine, sans qu'aucun effort tangible ne soit entrepris pour contraindre la Puissance occupante à mettre un terme à son agression multidimensionnelle et l'amener à répondre de ses actes. Il est encore plus regrettable que certains traitent le tueur et la victime sur

un pied d'égalité. Ils traitent sur un pied d'égalité la Puissance occupante et les personnes sans défense qui sont soumises à cette occupation et privées de leurs droits les plus fondamentaux, tels que le droit à la vie. En conséquence, ils demandent aux deux parties de faire preuve de la plus grande retenue. Israël, Puissance occupante, est et reste l'unique raison du sort dramatique et tragique du peuple palestinien, car il a expulsé les Palestiniens de leurs foyers tout en les tuant, en les massacrant, en les intimidant, en les déplaçant de force, en confisquant leurs biens et en démolissant leurs maisons, et il a fait d'eux des réfugiés depuis des dizaines d'années.

La responsabilité de la question des réfugiés palestiniens est une responsabilité politique, juridique et morale internationale avant d'être une simple responsabilité humanitaire. La République arabe syrienne souligne qu'il est indispensable que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) poursuive ses travaux et son soutien aux réfugiés palestiniens, en particulier compte tenu de la poursuite de l'occupation israélienne des territoires palestiniens. Nous insistons sur l'importance pour l'UNRWA de continuer de s'acquitter de son mandat et d'obtenir un financement adéquat et durable pour son budget auprès de l'ONU et des pays donateurs.

Les crimes perpétrés par l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens ne peuvent être dissociés des pratiques de cette entité dans le Golan arabe syrien occupé depuis 1967, comme en témoignent la poursuite par Israël, Puissance occupante, de ses politiques agressives contre le peuple syrien du Golan et ses violations odieuses du droit international et du droit international humanitaire, notamment l'arrestation, le meurtre et le déplacement de Syriens, dans le Golan syrien depuis plus de 50 ans. De surcroît, cela transparaît dans sa politique systématique d'expansion des colonies de peuplement dans le Golan occupé, qui vise à perpétuer l'occupation et à augmenter le nombre de colons, imposant ainsi des changements démographiques. En outre, Israël pille les ressources naturelles du Golan, en confisque les terres et y met en œuvre des projets qui ont des effets catastrophiques sur la vie des Syriens dans cette région.

Par ailleurs, les forces d'occupation israéliennes utilisent le Golan syrien occupé comme plateforme pour lancer des attaques répétées contre la souveraineté du territoire syrien en bombardant et en assassinant des civils innocents et en visant des infrastructures syriennes. Les forces d'occupation israéliennes ont lancé des attaques successives en mars et en avril contre Damas

et ses environs, ainsi que contre Homs et la campagne environnante, faisant des morts et des blessés parmi les civils innocents et provoquant des dégâts matériels.

Le 22 mars, Israël a de nouveau pris pour cible l'aéroport international d'Alep, le mettant hors service et entraînant ainsi l'interruption des services de transport aérien de l'ONU et l'acheminement de l'aide humanitaire aux victimes du tremblement de terre qui a frappé la Syrie le 6 février, cet aéroport étant un point d'entrée pour l'acheminement de cette aide. Le fait qu'Israël ait lancé cette agression terroriste pendant la visite des responsables de l'ONU en Syrie pour assurer le suivi des efforts déployés pour améliorer la situation humanitaire difficile que connaît le pays après des années de guerre et un tremblement de terre dévastateur n'est pas étonnant de la part d'une entité terroriste dont la création douteuse a coïncidé avec l'assassinat de fonctionnaires de l'ONU et de médiateurs de paix.

La République arabe syrienne met une nouvelle fois en garde Israël et ses soutiens contre les dangers de ces politiques agressives, qui poussent la région vers une escalade généralisée et une nouvelle phase d'insécurité et d'instabilité. Nous appelons également le Conseil de sécurité à rompre son silence et à s'acquitter d'urgence de la responsabilité qui lui incombe de faire cesser l'occupation par Israël des territoires arabes et de mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), ainsi que la résolution 497 (1981), selon laquelle la décision prise par Israël d'annexer le Golan est nulle et non avenue et sans effet juridique.

Avant de conclure, je tiens à souligner que la délégation de l'Union européenne a profité de cette séance consacrée à la situation au Moyen-Orient pour soulever des questions liées à la situation en Syrie, qui n'ont absolument aucun rapport avec le thème de la séance, dans une tentative manifeste de détourner l'attention des crimes perpétrés par Israël dans la région. Cela démontre également que cette délégation adhère à des politiques irréalistes qui sont devenues caduques, à l'heure où la Syrie a besoin que des efforts concertés soient déployés au niveau international pour l'aider à faire face aux répercussions négatives des politiques malavisées menées par les pays de l'Union européenne depuis plus de 10 ans, notamment en imposant sans pitié, aux côtés des États-Unis d'Amérique, des sanctions unilatérales, immorales et inhumaines au peuple syrien.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à M. Niang.

M. Niang (*parle en anglais*) : Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien souhaite la bienvenue au Ministre russe des affaires étrangères, S. E. M. Sergey Lavrov, et félicite la Fédération de Russie de la compétence avec laquelle elle préside le Conseil de sécurité ce mois. Je remercie également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé et de ses efforts inlassables.

Comme en a décidé l'Assemblée générale, le Comité commémorera, le 15 mai, le soixante-quinzième anniversaire de la Nakba, qui sera l'occasion de rappeler l'injustice historique subie par le peuple palestinien et la dette impayée de la communauté internationale à son égard, ainsi qu'à l'égard des plus de 5,8 millions de réfugiés enregistrés auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous n'oublions pas non plus l'occupation israélienne qui dure depuis près de 56 ans et dont la fin n'est pas en vue, comme en témoignent les inquiétantes discussions qui ont lieu en Israël sur la possibilité de poursuivre l'annexion et la colonisation du Territoire palestinien occupé.

Le Comité se déclare préoccupé par l'approbation par Israël, le 21 mars, d'un amendement à la loi sur le désengagement de 2005, ouvrant ainsi la voie au rétablissement par Israël de l'ancienne colonie de Homesh en Cisjordanie. Le Comité renouvelle ses appels à un arrêt complet et immédiat de toutes les activités de colonisation, et il rappelle à Israël que toutes les colonies sont illégales, quel que soit leur statut au regard du droit israélien, et que ces actes constituent une nouvelle violation de la résolution 2334 (2016) et compromettent gravement les efforts déployés pour parvenir à un règlement juste du conflit.

Cette année, le mois de ramadan a coïncidé avec la Pâque juive et la fête de Pâques, situation qui aurait dû donner lieu à une réflexion et à des célébrations pacifiques. Malheureusement, les tensions sont montées lorsque les forces israéliennes ont pénétré dans la salle de prière Al-Qibli de la mosquée Al-Aqsa, à Jérusalem-Est, dans le but de faire la démonstration de leur pouvoir en ces jours sacrés. Les forces de sécurité israéliennes et des civils israéliens armés ont fait usage de grenades incapacitantes, de matraques, de fusils et de balles en caoutchouc à noyau métallique pour déloger les fidèles palestiniens. Quarante-quatre Palestiniens et deux policiers israéliens ont ainsi été blessés, et le Lieu saint a subi des dégâts matériels.

Environ 440 Palestiniens ont été interpellés, puis relâchés, mais interdits d'accès à la mosquée Al-Aqsa jusqu'à la fin du mois de ramadan. Le 5 avril, le Bureau du Comité a publié une déclaration dénonçant cette descente, dont les images ont été diffusées dans le monde entier et qui a suscité une condamnation à l'échelle mondiale. En outre, comme à l'accoutumée, Israël a imposé des restrictions à la participation à la Pâque orthodoxe le 16 avril et a fait un usage excessif de la force contre des fidèles chrétiens, invoquant des raisons de sécurité. Le Comité condamne les violences survenues dans la salle de prière Al-Qibli et rappelle à Israël que le statu quo historique sur les Lieux saints doit être maintenu, tout en respectant le rôle particulier dévolu au Royaume hachémite de Jordanie et aux waqfs.

Le Comité condamne fermement les déclarations scandaleuses du Ministre israélien des finances, dans lesquelles il a nié l'existence du peuple palestinien et appelé à l'extermination de Houara, un village palestinien de Cisjordanie occupée, après que des colons extrémistes, déchaînés, s'y sont rendus à la suite de l'assassinat de deux Israéliens, tuant un Palestinien et causant des destructions massives de biens palestiniens, dont des dizaines de maisons. Le Comité exhorte les autorités israéliennes à respecter le droit international, notamment la quatrième Convention de Genève et les obligations qui lui incombent en tant que Puissance occupante en ce qui concerne la protection de la population civile.

Nous invitons les responsables politiques, religieux et communautaires de toutes les parties à rejeter les discours incendiaires et les actes de provocation et à s'abstenir de mesures susceptibles d'exacerber les tensions. Les tirs de roquettes aveugles visant la population civile sont également inacceptables et doivent cesser. Nous saluons les efforts de médiation déployés par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour désamorcer la situation, et nous exhortons toutes les parties à œuvrer à l'apaisement des tensions.

Alors que la communauté internationale se prépare à commémorer la Nakba de 1948, Israël continue d'asseoir son occupation du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, en créant sans relâche des avant-postes illégaux, en poursuivant l'expansion des colonies, en saisissant et en démolissant des centaines de structures, y compris des structures financées par des donateurs, et en procédant au déplacement de 388 personnes, dont 89 femmes et 197 enfants. Au mépris total de la communauté internationale et des appels lancés par ses propres amis, Israël a présenté des

plans pour la construction de plus de 7 200 logements dans les colonies de peuplement, dont environ 4 000 au cœur de la Cisjordanie occupée. Les agissements d'Israël en tant que Puissance occupante en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, sont la manifestation de ce que beaucoup décrivent comme une Nakba continue de dépossession, de déplacement et de déni des droits du peuple palestinien. La communauté internationale ne peut plus se permettre d'attendre. À cet égard, le Comité salue les résolutions sur la question de Palestine adoptées le 4 avril à la 52^e session du Conseil des droits de l'homme, dont l'une porte sur les colonies israéliennes et l'autre sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, et appelle à leur mise en œuvre.

Le Comité a applaudi les participants aux réunions de haut niveau d'Aqaba et forme le vœu qu'elles permettent de progresser dans le sens de la sécurité, de la stabilité et de la paix, comme il est souligné dans le communiqué commun. Nous espérons que des mesures tangibles et vérifiables seront prises pour résoudre la crise. Le Comité réaffirme la nécessité de l'unité palestinienne sur la base de la déclaration d'Alger afin de défendre les aspirations nationales et de faciliter le dialogue dans le règlement de la question de Palestine.

Au nom du Comité, je souhaite lancer un appel fort au Conseil de sécurité pour qu'il montre l'exemple en prenant des mesures pour protéger le peuple palestinien, des mesures qui permettent d'assurer sa sécurité humaine face aux actes constants d'agression et aux violations des droits de l'homme commises par la Puissance occupante. Dans ce contexte, le Comité réitère l'appel qu'il a lancé précédemment à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils appuient le financement durable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ce qui est essentiel pour garantir le bien-être et les moyens de subsistance des réfugiés de Palestine et assurer la stabilité de région dans son ensemble.

Le Comité est convaincu qu'une paix juste et durable ne sera possible qu'avec la fin de l'occupation israélienne, la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris des réfugiés palestiniens, et la mise en œuvre de la solution des deux États conformément au droit international et aux accords passés, aboutissant à l'indépendance de l'État de Palestine avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à M. Abdulaziz.

M. Abdulaziz (*parle en arabe*) : C'est un plaisir pour moi de féliciter, à l'entame de mon propos, la Fédération de Russie de sa présidence exceptionnelle du Conseil de sécurité. Je souhaite la bienvenue à M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, qui préside cette séance ; M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine ; et M. Khalifa Shaheen Al Marar, Ministre d'État au Ministère des affaires étrangères et de la coopération des Émirats arabes unis. Je voudrais également remercier M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui.

Nous nous associons à la déclaration faite par la Chargée d'affaires de la République libanaise au nom du Groupe des États arabes.

Le Moyen-Orient a connu récemment une suite d'événements dangereux, dont les plus graves sont les violations continues par le nouveau Gouvernement extrémiste israélien de tous les droits inaliénables du peuple palestinien occupé dans l'État de Palestine. À cela s'ajoute le soutien apporté par ce gouvernement aux graves violations commises par les colons israéliens dans le cadre de ses politiques odieuses qui contreviennent à toutes ses obligations en vertu du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, au premier rang desquels figure la résolution 2334 (2016).

Les actes les plus graves commis par Israël, Puissance occupante, au cours de la période considérée ont été les attaques brutales et répétées contre la mosquée Al-Aqsa à Al-Qods al-Charif, capitale de l'État de Palestine. Cette politique a trouvé son expression la plus abjecte dans la prise d'assaut de la mosquée et l'agression des fidèles s'y trouvant, ce qui a empêché d'autres fidèles d'y accéder. Israël a soutenu les colons qui ont profané la mosquée et son esplanade, ainsi que les lieux saints chrétiens à Jérusalem et dans les territoires palestiniens occupés, au mépris flagrant de la responsabilité internationale confiée au Royaume hachémite de Jordanie, gardien des Lieux saints, d'assurer la protection de ces sites à Al-Qods al-Charif.

Ce qui accroît la gravité de ces violations, c'est qu'elles ont été perpétrées par des membres éminents du Gouvernement israélien pendant le mois sacré du ramadan et concomitamment avec les fêtes chrétiennes, notamment le dimanche de Pâques, le samedi saint, le vendredi saint et d'autres. Il s'agit d'une dangereuse provocation à l'égard des musulmans, des chrétiens et

des fidèles d'autres religions, arabes comme non arabes, partout dans le monde. On y voit bien là l'extrémisme qui caractérise ce gouvernement, dont les directives défient l'ensemble de la communauté internationale et témoignent d'un manque de respect à l'égard de tous les lieux saints musulmans et chrétiens et même des valeurs juives. Cela a conduit récemment à des manifestations massives en Israël pour protester contre les lois que le Gouvernement veut imposer pour garantir l'impunité de certains dirigeants du pays, un pays qui prétend, comme nous l'avons entendu dans la déclaration faite par son représentant aujourd'hui, respecter la démocratie et les droits de l'homme, ce qui est un mensonge éhonté.

Il ne fait aucun doute que l'incapacité du Conseil de sécurité à réagir efficacement à l'escalade de ces violations dangereuses compromet gravement la crédibilité du système international multilatéral. Cela est d'autant plus vrai qu'Israël exploite l'attention que le monde accorde à la crise en Ukraine et la forte polarisation qui en résulte au sein du Conseil de sécurité. À cela s'ajoute le fait que certaines grandes puissances, qui étaient considérées par les pays du Moyen-Orient comme d'honnêtes médiateurs dans le processus de paix et des partisans de la paix au sein du Quatuor pour le Moyen-Orient, sont aussi accaparées par cette crise. Cette situation laisse présager une nouvelle flambée de violence alors que plane le spectre d'une troisième intifada palestinienne, avec toutes les conséquences politiques, sécuritaires et humanitaires que l'on sait, non seulement pour les peuples palestinien et israélien mais aussi pour les peuples du Moyen-Orient dans son ensemble. Une telle éventualité exige une action plus décisive de la part du Conseil.

En conséquence, la Ligue des États arabes appelle à la création d'un mécanisme de mise en œuvre pour protéger le peuple palestinien de l'oppression des forces d'occupation et des colons. Le Conseil de sécurité ne doit pas rester les bras croisés en attendant que se produise un massacre comme celui d'Al-Haram al-Ibrahimi en 1994. Ce massacre avait conduit le Conseil à adopter la résolution 904 (1994), qui visait à mettre en place un mécanisme de protection du peuple palestinien dans la région d'Al-Khalil, indiquant clairement que le Conseil a la responsabilité de protéger le peuple palestinien, quel que soit le Gouvernement israélien en place et indépendamment des différentes positions internationales.

La Ligue des États arabes s'associe donc au Secrétaire général dans son appel à élargir le cadre des mécanismes existants afin de protéger le peuple palestinien contre l'oppression de l'occupation israélienne. Nous estimons qu'il est important que le Secrétaire général

publie un nouveau rapport urgent similaire à celui qu'il a présenté en 2018 (A/73/84). Nous le prions instamment d'émettre des propositions concrètes sur les meilleurs moyens de protéger le peuple palestinien vivant sous occupation contre les violations de ses droits inaliénables par le Gouvernement et les colons. Cet effort du Conseil et du Secrétaire général sur cette question est particulièrement important parce que le Gouvernement extrémiste israélien cherche maintenant à mettre sur pied des milices spéciales relevant exclusivement du Ministre de l'intérieur, qui est responsable de l'assaut lancé contre la mosquée Al-Aqsa et qui a donné son aval et participé à toutes les violations commises contre le peuple palestinien depuis la création de ce gouvernement. Cela pourrait aggraver la situation à tout moment et saper la crédibilité du Conseil de sécurité.

Face à cette situation qui se détériore depuis le début de l'année, le Conseil ministériel de la Ligue des États arabes, qui est chargé de mener une action internationale pour faire face aux politiques et mesures illégales dans la ville occupée de Jérusalem, a adopté le 5 janvier une déclaration ferme sur les conséquences de l'escalade des violations perpétrées par le Gouvernement israélien extrémiste depuis sa formation. La Ligue des États arabes et son secrétaire général continuent à mettre en garde contre les conséquences de ces violations, qui sont commises en toute impunité et du fait de la non-application du principe de responsabilité.

Le Conseil de sécurité s'est réuni à sept reprises depuis le début du mois de janvier pour examiner ces violations, et il a exprimé ses regrets dans des déclarations à la presse ou de la présidence du Conseil qui ne prévoient aucune mesure efficace, ce que, il convient de le souligner, nous considérons comme insuffisant. La Ligue estime que le Conseil de sécurité doit assurer une véritable protection internationale au peuple palestinien en adoptant une résolution claire et en renvoyant les responsables de ces violations flagrantes devant la justice internationale.

Dans le même temps, la communauté internationale a une plus grande responsabilité, qui est de convaincre les puissances internationales, qui se sont désintéressées du Moyen-Orient et se préoccupent de problèmes dans d'autres régions à l'est, de s'abstenir d'entraver la possibilité d'un règlement pacifique dans notre région. Elles doivent déployer des efforts pour promouvoir un processus politique clair permettant de parvenir un accord, par le biais du Quatuor et au niveau ministériel, en vue de convoquer la conférence internationale que le Président palestinien réclame depuis 2018. Les parties palestinienne et israélienne doivent

entamer des négociations directes sur la mise en œuvre de la solution des deux États et du principe « territoires contre la paix ». Nous soulignons que plus de 20 ans après avoir été présentée par l'Arabie saoudite et adoptée lors du Sommet arabe, l'Initiative de paix arabe reste une proposition réaliste et concrète pour établir une paix juste et globale au Moyen-Orient, résoudre la question palestinienne et assurer la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, le long des frontières du 4 juin 1967. Cette initiative ne peut être remplacée par les Accords d'Abraham ou tout autre accord. La Ligue des États arabes insiste sur la nécessité de déployer tous les efforts possibles, en collaboration avec les acteurs internationaux, pour mettre en œuvre au plus vite l'Initiative de paix arabe.

Outre la question palestinienne, qui a été et restera la question centrale aux yeux du monde arabe, le Moyen-Orient a connu récemment des évolutions positives qui seront, nous en sommes convaincus, appuyées et saluées par le Conseil de sécurité, notamment une intensification de l'engagement arabe dans le règlement de la question syrienne en coordination avec l'ONU et la Syrie. D'importants efforts sont également déployés, avec le soutien des pays arabes, pour assurer la formation d'un nouveau gouvernement libanais. Au Yémen, la première phase des échanges de prisonniers a débuté et des discussions sont en cours au niveau politique en vue de dégager le consensus nécessaire pour parvenir au règlement souhaité. Les pays arabes sont également de plus en plus favorables à la tenue d'élections générales libres et régulières en Libye d'ici la fin de l'année. Bon nombre d'autres changements sont en cours.

Les affrontements sanglants qui se déroulent au Soudan, un pays frère, ont des répercussions sur le peuple soudanais et sur ses voisins, tant sur le plan politique que sur le plan humanitaire. La Ligue des États arabes assume également ses responsabilités régionales au Soudan, en coopération avec l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'ONU, l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux au sein et en dehors du Conseil de sécurité, en vue de parvenir à un règlement immédiat du conflit interne soudanais avec l'appui du Gouvernement et des dirigeants soudanais e. Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a été à l'avant-garde des efforts importants visant à obtenir un cessez-le-feu immédiat, et par deux fois, il a appelé les deux parties à entamer un dialogue interne pour résoudre le conflit. Nous espérons que le Conseil appuiera tous les efforts déployés aux niveaux régional et international pour parvenir à un règlement politique.

Dans le même temps, la Ligue des États arabes continuera à soutenir la proposition du Secrétaire général intitulée *Notre Programme commun* (A/75/982). Nous sommes impatients de la mettre en œuvre afin de restaurer la crédibilité du système multilatéral international, et en particulier du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que l'ensemble des grandes puissances, ainsi que tous les États Membres de l'ONU, sauront dépasser la forte polarisation actuelle, qui a eu un effet néfaste sur les performances du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, de façon à permettre la réalisation de nos objectifs communs. Nous espérons que tout le monde coopérera pour atteindre ce but.

Enfin, la Ligue des États arabes est convaincue que le sommet arabe qui se tiendra en Arabie saoudite le mois prochain adoptera d'autres décisions qui favorise l'action régionale arabe, pour traiter toutes les questions pertinentes pour la région, avec l'appui du Conseil de sécurité et d'autres acteurs internationaux, en vue de parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans notre région.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mauritanie.

M. Mohamed Laghdaf (Mauritanie) (*parle en anglais*) : La Mauritanie s'associe à la déclaration prononcée par la représentante du Liban, au nom du Groupe des États arabes (voir S/PV.3909), et à celle qui sera prononcée par la représentante de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés. Je fais la présente déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), en ma qualité de Président du groupe de l'OCI.

Ces dernières semaines, nous avons assisté à une dangereuse escalade des crimes et des violations perpétrés par les forces d'occupation israéliennes et les colons extrémistes dans le Territoire palestinien occupé, en particulier dans les villes de Jérusalem, Naplouse, Jénine et Jéricho, qui ont entraîné la mort de 96 Palestiniens, dont des enfants, sans compter les centaines de citoyens blessés ou arrêtés depuis le début de l'année. Les tensions sont vives et la peur est généralisée, car les provocations et les incitations d'Israël contre le peuple palestinien, son héritage et sa présence sur sa terre natale se sont également intensifiées, en plus des violences commises par l'armée et les milices de colons. L'OCI est particulièrement préoccupée par les assauts répétés des forces d'occupation israéliennes et par les incursions des colons juifs extrémistes dans la sainte

mosquée Al-Aqsa, y compris pendant le mois sacré de ramadan, ainsi que par les attaques brutales contre les fidèles et les personnes se trouvant sur son esplanade, notamment des femmes et des enfants, alors qu'ils récitaient leurs prières et accomplissaient leurs rituels. Les forces d'occupation israéliennes ont tiré des grenades incapacitantes et des gaz lacrymogènes à l'intérieur de la mosquée, endommageant les fenêtres et les portes, blessant et détenant des centaines de fidèles.

Dans le même ordre d'idées, les politiques illégales, oppressives et destructrices d'Israël visant à consolider et à perpétuer la plus longue occupation belligérante de l'histoire moderne, notamment par une agression militaire violente, la construction de colonies de peuplement, le nettoyage ethnique, les blocus, les déplacements et la confiscation de terres palestiniennes, se sont poursuivies sans relâche, en violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

À cet égard, l'OCI souligne que l'impunité a encouragé Israël à poursuivre ces politiques illégales, qui causent d'énormes souffrances au peuple palestinien et sapent les piliers sur lesquels une paix juste et durable pourrait être instaurée. Les violations flagrantes et répétées d'Israël ne font qu'aggraver l'impasse politique actuelle et hypothèque chaque jour davantage la réalisation de la solution des deux États, qui fait depuis longtemps l'objet d'un consensus international. Nous réaffirmons donc que le Conseil de sécurité et tous les autres acteurs clefs de la scène internationale doivent assumer leurs responsabilités en veillant à faire appliquer le principe de responsabilité, en faisant respecter les règles du droit international et en mettant un terme à ces agissements illégaux. Il est urgent d'agir afin de préserver la solution des deux États et de sauver les perspectives de paix. Un manquement à ce devoir aura de graves conséquences sur le terrain et sur la viabilité de notre système international.

L'OCI souhaite en particulier mettre en garde le Conseil contre les conséquences désastreuses des violations incessantes par l'autorité d'occupation israélienne du caractère sacré de la sainte mosquée Al-Aqsa, notamment ses provocations constantes, ses abus, ses agressions brutales quotidiennes, ses incursions et ses atteintes sans précédent au statut historique, juridique et religieux existant de la mosquée en tant que lieu de culte réservé aux musulmans. À cet égard, l'OCI souligne qu'Israël, Puissance occupante, n'exerce aucune souveraineté sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa au Haram el-Charif,

où les fidèles musulmans ont le droit absolu de prier librement, en toute sécurité, à tout moment et sans entrave. Par conséquent, nous réaffirmons notre ferme rejet des mesures et tentatives israéliennes visant à modifier le statu quo historique et juridique de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif. À maintes reprises, nous avons rappelé que les actes provocateurs et irresponsables d'Israël heurtent les sentiments des musulmans du monde entier, violent leurs droits religieux et leur attachement éternel à ce lieu saint, et mettent en péril la stabilité dans la région et au-delà. Nous soulignons que le Conseil doit s'acquitter de sa responsabilité et de ses obligations de veiller à ce qu'Israël respecte et applique le droit international et les résolutions de l'ONU, notamment les résolutions 2334 (2016), 476 (1980) et 478 (1980) concernant Jérusalem-Est, la capitale occupée de l'État de Palestine, qui subit d'incessantes tentatives de la part d'Israël de l'isoler, de la judaïser, de la coloniser et de l'assujettir.

L'OCI salue les efforts que continue de déployer le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods, pour protéger les lieux saints islamiques à Al-Qods al-Charif, en s'opposant aux mesures prises par les autorités d'occupation israéliennes pour judaïser les Lieux saints, et loue le rôle concret joué par l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif du Comité d'Al-Qods s'agissant de mettre en œuvre des projets et des activités renforçant le développement et la résilience des habitants de la Ville sainte. L'OCI réaffirme également que sur sa superficie totale de 144 dounoums, Haram el-Charif est un lieu de culte exclusivement réservé aux musulmans, qui est protégé par le droit international et par son statut historique et juridique, et que l'Administration jordanienne des waqfs et des affaires de la mosquée Al-Aqsa est l'autorité compétente pour gérer les affaires de la sainte mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif. L'OCI souligne en outre le rôle de la tutelle hachémite historique sur les lieux saints islamiques et chrétiens d'Al-Qods dans la protection de leur caractère sacré, de leur identité et de leur statut historique et juridique.

L'OCI se félicite de la contribution de la Déclaration d'Alger, issue de la Conférence d'unification des rangs palestiniens pour parvenir à l'unité nationale palestinienne, s'agissant de mettre fin aux divisions et de parvenir à la réconciliation en tant qu'étape positive vers l'unité nationale ; remercie chaleureusement la République algérienne démocratique et populaire d'avoir parrainé cette conférence ; et remercie le Président algérien Abdelmadjid Tebboune des efforts inlassables qu'il a déployés pour faire en sorte que cette entreprise historique soit couronnée de succès.

Le Gouvernement extrémiste israélien a prouvé qu'il était plus attaché au colonialisme, à l'annexion, à l'oppression et à la violence qu'à la justice, aux droits de l'homme, à la paix et à la stabilité. L'escalade délibérée de l'agression d'Israël contre les Palestiniens et l'expansion de ses colonies de peuplement illégales dans le Territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem et dans ses environs, constituent des crimes de guerre et des violations flagrantes du droit international. Les auteurs de ces exactions et violations doivent rendre des comptes, et la protection du peuple palestinien, qui est sans défense face à l'agression incessante de cette occupation étrangère qui dure depuis plus de 50 ans, doit être assurée, y compris pour les 2 millions de personnes prises au piège du blocus israélien dans la bande de Gaza.

Pour terminer, alors que nous allons bientôt marquer solennellement le soixante-quinzième anniversaire de la Nakba, l'OCI appelle une nouvelle fois à la justice pour le peuple palestinien, y compris les réfugiés palestiniens. L'OCI affirme que pour instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient, le Conseil de sécurité doit prendre rapidement des mesures énergiques pour mettre fin immédiatement à l'occupation israélienne du territoire palestinien. De même, la communauté internationale doit assumer ses responsabilités en permettant au peuple palestinien de réaliser son droit de retour et ses droits à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance dans son État et sur son territoire, qui est occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Maldives.

M^{me} Ali (Maldives) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui, et je remercie M. Tor Wennesland de nous avoir présenté un exposé éclairant.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite par la représentante de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il convient de noter que le Conseil de sécurité a entendu, pour la deuxième fois en un mois, un exposé de M. Wennesland sur la question de Palestine (voir S/PV.9290), y compris en ce qui concerne les tensions actuelles à Haram el-Charif. Les 4 et 5 avril, les forces israéliennes ont pris d'assaut l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, agressant et blessant des fidèles, procédant à de nombreuses arrestations et endommageant la mosquée pendant le mois sacré de ramadan. Hélas, ce n'est pas la première année que de tels événements se produisent. Le Gouvernement maldivien condamne avec force ces actes hautement provocateurs.

Notre délégation est préoccupée par le fait que ces actes irréflectés sapent les efforts déployés pour parvenir à un règlement durable du conflit, ainsi qu'à la paix et à la stabilité dans la région. Nous saluons l'adoption de la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité S/PRST/2023/1, du 20 février, le premier document du Conseil sur ce point de l'ordre du jour en plus de huit ans et le premier de ce type depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016). Toutefois, les simples appels au calme et à la désescalade ne suffiront pas à faire cesser les meurtres d'innocents. Exprimer notre inquiétude et notre indignation ne suffira pas à mettre fin aux activités de peuplement dans les territoires occupés ni à la confiscation et à la démolition de structures et de terres appartenant à des Palestiniens.

Durant le seul mois de février, plus de 7 000 logements ont été approuvés dans les colonies de Cisjordanie. Le droit international et le droit humanitaire et l'autorité du Conseil de sécurité doivent s'appliquer aux agissements d'Israël dans les territoires occupés. Nous sommes pleinement convaincus que l'état de droit doit s'appliquer de la même manière à tous les pays. Il est essentiel que les auteurs de violations flagrantes du droit international et du droit international humanitaire soient tenus d'en rendre compte.

Le Conseil de sécurité, auquel la Charte des Nations Unies confie le mandat du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit veiller à ce que tous les pays respectent et appliquent ses décisions. Le Gouvernement maldivien appelle une nouvelle fois à l'application de la résolution 2334 (2016), qui propose une voie viable vers la paix, sur la base de la solution des deux États, garantissant la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris l'autodétermination, et un règlement juste pour les réfugiés palestiniens. Les Maldives réaffirment leur appui indéfectible à la solution des deux États, avec la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Nous demandons instamment la levée complète du blocus illégal, qui cause d'immenses souffrances humanitaires, sociales et économiques à des millions de Palestiniens, y compris des femmes et des enfants, depuis plus de 56 ans. En l'absence d'une solution juste, nous devons trouver les moyens de renforcer l'assistance au peuple palestinien, notamment en apportant un appui essentiel à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et aux autres organismes des Nations Unies et organisations internationales qui travaillent sur le terrain pour venir en aide au peuple palestinien.

En 2023, le conflit syrien continue de faire rage, après plus de 13 années de guerre civile. Malgré de nombreuses tentatives d'instaurer un cessez-le-feu, le conflit a entraîné la mort de centaines de milliers de personnes, le déplacement de millions de personnes et la destruction de villes entières. Les Maldives appellent le Conseil et la communauté internationale à agir de toute urgence pour mettre fin aux souffrances et faciliter un règlement pour ce pays déchiré par la guerre.

Pour terminer, les Maldives réaffirment leur détermination à collaborer avec le Conseil et les États Membres pour rechercher des solutions à long terme afin de garantir la paix et la stabilité au Moyen-Orient et de parvenir à un règlement juste, durable, global et pacifique de la question de Palestine sous tous ses aspects.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Alwasil (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la Fédération de Russie de sa présidence du Conseil de sécurité, et à la remercier au nom de mon gouvernement pour la tenue de cette importante séance sur une question qui exige l'attention de la communauté internationale tout entière. Nous saluons la participation à ce débat du Ministre russe des affaires étrangères, M. Sergey Lavrov, et du Ministre palestinien des affaires étrangères, M. Riad Al-Malki, (voir S/PV.9309). Nous souhaitons également remercier M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé édifiant. Nous apprécions à leur juste valeur son rôle central et ses efforts constructifs à cet égard.

Nous sommes réunis aujourd'hui alors que le peuple palestinien frère et toute la région vivent dans des conditions critiques, du fait des pratiques persistantes d'Israël contre le peuple palestinien sans défense, qui souffre depuis des décennies parce qu'Israël occupe son territoire et contrôle sa vie de tous les jours. Malheureusement, le Gouvernement israélien poursuit ses agressions quotidiennes contre le peuple palestinien, ses lieux saints et ses biens. J'en veux pour preuve les provocations dont nous avons été témoins tout récemment, au début du mois. Les forces d'occupation ont pris d'assaut la mosquée Al-Aqsa, attaqué des fidèles et arrêté plusieurs citoyens palestiniens, infligeant une douleur immense aux musulmans du monde entier. L'Arabie saoudite condamne cette violation flagrante et rejette catégoriquement ces pratiques, qui sapent les efforts de paix et contreviennent aux normes et aux principes internationaux en ce qui concerne le respect des Lieux saints.

Nous réaffirmons notre position ferme à l'appui de tous les efforts visant à mettre fin à l'occupation et à trouver une solution juste et globale à la question palestinienne. Les mesures israéliennes sont inévitablement de nature à compromettre les perspectives de paix au Moyen-Orient et la solution des deux États. Nous savons tous qu'une paix juste et globale sera impossible tant que ces pratiques agressives continueront, en particulier les activités de peuplement, la confiscation de terres palestiniennes et les expulsions de Palestiniens de leurs foyers. La paix, la sécurité et la justice ne peuvent advenir qu'à la faveur de la solution des deux États et par la création d'un État palestinien indépendant et souverain le long des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions jouissant d'une légitimité internationale, notamment celles du Conseil de sécurité, et à l'Initiative de paix arabe, lancée par l'Arabie saoudite en 2002.

Par conséquent, nous appelons de nouveau le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à faire en sorte que ses résolutions soient appliquées afin de mettre un terme à toutes les mesures illégales, unilatérales, provocatrices et d'escalade ainsi qu'aux violations qu'Israël continue de perpétrer sans relâche, y compris la construction et l'expansion de colonies de peuplement illégitimes. Nous exigeons en outre qu'Israël cesse de prendre pour cible la présence palestinienne à Jérusalem et en finisse avec ses tentatives de modifier le statut juridique et la composition démographique de la ville, d'altérer le statu quo des lieux saints islamiques et de leur imposer la souveraineté israélienne. Nous demandons d'urgence une protection internationale pour le peuple palestinien conformément aux propositions du Secrétaire général, qui ont également été bien accueillies par l'Assemblée générale. Compte tenu de la résolution 77/247 de l'Assemblée générale, sollicitant un avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la question, nous devons faire pression sur le Gouvernement israélien afin qu'il annule immédiatement les mesures punitives imposées unilatéralement au peuple palestinien, à ses dirigeants et à la société civile.

Pour terminer, nous engageons le nouveau Gouvernement israélien à répondre aux appels à la paix et à s'efforcer sérieusement de régler le conflit qui l'oppose aux Palestiniens. Il ne fait aucun doute que le règlement du conflit est dans l'intérêt de toute la région, Israël compris. Nous invitons Israël à participer de bonne foi à des négociations sérieuses pour parvenir à la paix sur la base de la solution des deux États et d'une manière propre à garantir la stabilité au Moyen-Orient.

Nous appelons à trouver une solution juste qui garantisse les droits légitimes du peuple palestinien, et nous soulignons la nécessité de mobiliser la communauté internationale pour régler le plus vieux conflit de l'histoire de l'ONU d'une façon qui puisse garantir tous les droits légitimes du peuple palestinien frère, conformément aux fondements et aux principes sur lesquels l'Organisation a été bâtie.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Vidal (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous apprécions l'occasion qui nous est donnée de participer au présent débat public et de réaffirmer l'importance que nous attachons à la question. Dans le même ordre d'idées, nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé, et le Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine de sa déclaration (voir S/PV.9309).

Nous réaffirmons que la région a besoin de paix et mérite de vivre dans la paix. La solution réside dans des négociations directes et productives entre la Palestine et Israël afin d'arriver à la solution des deux États : deux États libres, autonomes, souverains et indépendants à l'intérieur de frontières internationalement sûres, définitives et mutuellement reconnues, sur la base de celles de 1967, et conformément aux décisions et accords pertinents de l'ONU, y compris les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité lui-même. Cela repose sur l'adhésion au droit international et à la Charte des Nations Unies et concerne le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et internationalement reconnu. De même, Israël doit avoir des frontières sûres.

Nous sommes profondément préoccupés par la montée récente des tensions autour des Lieux saints de Jérusalem et ailleurs, qui entraîne un regain de violence et fait des blessés et des morts. Le Chili n'est pas indifférent à l'aggravation des conditions de sécurité, qui se traduira inévitablement par l'augmentation des pertes civiles. De la même façon, les incidents qui se produisent dans diverses colonies de peuplement et leur expansion par Israël ne contribuent pas à la promotion d'une paix juste et durable, ni une paix digne et sûre. Nous demandons que ces activités cessent. Nous réaffirmons que le statu quo juridique, historique et religieux des Lieux saints de Jérusalem doit être respecté et qu'ils doivent demeurer des lieux de culte sûrs pour les chrétiens, les musulmans et les juifs. Nous exhortons les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de

tout acte qui nuise au bien-être de la population entière. Nous condamnons toutes les actions violentes du Hamas ou de tout groupe armé ayant recours à la violence pour atteindre un quelconque objectif.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 77/247 de l'Assemblée générale, demandant à la Cour internationale de Justice de donner un avis consultatif sur les conséquences juridiques des politiques et pratiques israéliennes qui portent atteinte aux droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Dans le même ordre d'idées, nous saluons les efforts du Conseil de sécurité, qui ont abouti à l'adoption, le lundi 20 février, d'une déclaration de sa présidente (S/PRST/2023/1), la première sur cette question depuis plus de huit ans et le premier document officiel produit par le Conseil sur la question depuis son adoption de la résolution 2334 (2016). Dans quelques mois, nous célébrerons le trentième anniversaire des Accords d'Oslo. Nous espérons que cette commémoration encouragera les parties à faire preuve de volonté politique pour mettre de côté les éléments radicaux et les discours extrémistes et réaffirmer leur respect des droits humains. Il va sans dire que nous saluons les efforts déployés par les pays de la région en faveur de la réconciliation.

Nous demandons qu'il soit mis fin à la crise humanitaire, qui a des répercussions majeures sur les femmes et les enfants réfugiés en particulier. À cet égard, nous saluons le travail qu'accomplit l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Les nouvelles générations ne peuvent plus être victimes de privations et de censure. Les jeunesses juive et palestinienne doivent pouvoir envisager l'avenir avec confiance.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Maawda (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient sous la présidence de M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Nous tenons également à féliciter la Russie de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous saluons la participation de M. Riad al-Malki, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État frère de Palestine, à la présente séance et nous remercions M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

Nous nous associons aux déclarations faites par la représentante du Liban, au nom du Groupe des États arabes, et par l'observateur de l'Organisation de

la coopération islamique, et à celle que va prononcer la représentante de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Lors du dernier débat public sur la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est (voir S/PV.9246), de profondes préoccupations ont été exprimées concernant le niveau de violence sans précédent en 2022. Des appels ont été lancés afin d'inverser cette tendance dangereuse et d'éviter ainsi une nouvelle détérioration. Cependant, depuis le début de l'année, le Gouvernement israélien a poursuivi ses politiques d'escalade, ce qui a contraint le Conseil de sécurité à réagir en adoptant la déclaration présidentielle S/PRST/2023/1 le 20 février. À la même séance (voir S/PV.9263), l'État du Qatar s'est félicité, au nom du Groupe des États arabes, de l'adoption de cette déclaration présidentielle et s'est dit gravement préoccupé par les tendances extrémistes du nouveau Gouvernement israélien. Nous avons également souligné le rôle central qui incombe au Conseil de sécurité en vue de remédier à ces violations. Depuis, les autorités d'occupation et les colons extrémistes ont poursuivi leurs graves violations. La plus grave de ces violations s'est produite à la sainte mosquée Al-Aqsa pendant le ramadan, sans aucune considération pour le caractère sacré du lieu ou du moment. Le mois en cours a coïncidé avec plusieurs fêtes religieuses importantes pour les musulmans, les chrétiens et les juifs. Cela n'a toutefois pas empêché les forces d'occupation israéliennes et les colons extrémistes de commettre des attaques flagrantes contre les sites religieux et la liberté de culte.

L'État du Qatar a condamné fermement la prise d'assaut de la mosquée Al-Aqsa, les agressions contre les fidèles, les mesures prises pour empêcher les ambulances de parvenir aux blessés et d'évacuer ceux qui étaient pris au piège dans la mosquée Al-Qibli, mais aussi les restrictions à l'accès des Palestiniens à la mosquée. Un groupe extrémiste s'est dit favorable à ce que la police d'occupation augmente le nombre d'heures durant lesquelles la mosquée Al-Aqsa pouvait être prise d'assaut. La restriction du droit des musulmans et des chrétiens à accéder librement à leurs lieux de culte, la mosquée Al-Aqsa et les églises occupées à Jérusalem, pour participer à des rites religieux constitue une violation par la Puissance occupante de ses obligations au titre du droit international humanitaire, qui impose la responsabilité de garantir la liberté de culte et de protéger les fidèles et les lieux saints. Cela constitue également une violation des résolutions pertinentes de l'ONU, y compris la résolution 2334 (2016). Ces mesures

récentes visent à étendre la politique de judaïsation de Jérusalem et à provoquer les 2 milliards de musulmans dans le monde. Elles risquent de conduire à une escalade et de saper tout espoir d'une solution à deux États, que la communauté internationale considère comme le seul moyen de régler la situation au Moyen-Orient et d'instaurer une paix durable. À cet égard, l'État du Qatar condamne de nouveau énergiquement toute tentative de judaïser la ville occupée de Jérusalem et de modifier son identité arabe, islamique et chrétienne.

Nous soulignons la nécessité de respecter le statu quo juridique et historique dans l'ensemble de Jérusalem, ainsi que sur l'esplanade des Mosquées et à Al-Qods en tant que lieu de culte exclusivement réservé aux musulmans, sans essayer de le diviser dans le temps ou dans l'espace. Nous soulignons également l'importance du rôle de la Jordanie en tant que gardienne historique des lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem. Les politiques d'occupation, de colonisation et d'oppression qui visent le peuple palestinien sont la principale raison de l'instabilité et de la violence. Dans ce contexte, l'État du Qatar a voté pour la résolution 77/247 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci décide de demander à la Cour internationale de Justice de donner un avis consultatif sur les effets juridiques de l'occupation israélienne, des activités de colonisation et des mesures visant à modifier la composition démographique de Jérusalem. L'État du Qatar continue d'accomplir son devoir en soutenant le peuple palestinien et en répondant à ses besoins humanitaires, en coopération avec l'ONU, en particulier dans la bande de Gaza, qui est soumise à un siège injuste depuis plus de 15 ans.

L'État du Qatar continuera de contribuer à l'amélioration de la situation humanitaire et aux efforts visant à instaurer une paix durable. Nous réaffirmons que pour que la paix l'emporte, l'occupation par Israël de tous les territoires arabes, y compris le Golan syrien et les territoires libanais occupés, doit prendre fin. En outre, Israël doit cesser immédiatement et totalement ses activités de peuplement et ses tentatives d'annexion de terres afin que le peuple palestinien puisse recouvrer ses droits légitimes, et avant tout son droit de créer un État indépendant, d'un seul tenant et viable à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Mainero (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine appuie un règlement pacifique, définitif

et global de la question palestinienne et réaffirme son engagement inébranlable en faveur de la solution des deux États, garantissant le respect des aspirations légitimes des Israéliens et des Palestiniens à vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. À cet égard, l'Argentine réaffirme son appui au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et viable reconnu par tous les pays, ainsi qu'au droit de l'État d'Israël de vivre en paix avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Sur cette base, mon pays a dénoncé à plusieurs reprises l'escalade inquiétante de la violence survenue cette année et a lancé plusieurs appels aux parties afin d'éviter de nouveaux affrontements.

L'Argentine exprime une fois de plus sa préoccupation face à l'augmentation persistante et continue du nombre de colonies israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés et demande qu'il soit mis fin à leur expansion. La gravité de la situation liée aux colonies de peuplement israéliennes a été reconnue par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2334 (2016), dont nous réaffirmons pleinement les dispositions. Cette résolution souligne que les colonies de peuplement établies par Israël en Cisjordanie et à Jérusalem-Est n'ont aucun fondement en droit, sont contraires au droit international, font obstacle à la paix et compromettent la perspective d'une solution des deux États. Dans ce contexte, en février, notre pays a exprimé sa préoccupation suite à la décision prise par le Gouvernement israélien de légaliser neuf avant-postes et de construire 10 000 logements dans des colonies existantes en Cisjordanie. En outre, l'Argentine réitère sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et elle a réaffirmé ces derniers mois sa consternation face aux attaques perpétrées contre des citoyens israéliens et d'autres nationalités en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et à Tel Aviv. Nous présentons une nouvelle fois nos condoléances aux familles des victimes.

L'Argentine juge inadmissibles les tirs aveugles de roquettes contre Israël depuis la bande de Gaza et le sud du Liban. L'Argentine reconnaît qu'Israël est en droit d'exercer sa légitime défense, tout en soulignant qu'il importe que les mesures prises soient conformes au droit international humanitaire, en particulier aux principes de distinction et de proportionnalité.

En ce qui concerne la situation à Jérusalem-Est, l'Argentine considère qu'il s'agit d'une des questions dont le statut final doit être défini par les parties dans le cadre de négociations bilatérales, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, et demande à toutes

les parties, et en particulier aux autorités israéliennes, de respecter le statut juridique, historique et religieux des Lieux saints.

En ce qui concerne les récents événements survenus à la mosquée Al-Aqsa, l'Argentine a immédiatement fait part de sa préoccupation et a réaffirmé que les Lieux saints devaient être des lieux de prière et de réflexion religieuse pacifiques et sûrs. Toute tentative de négation ou de relativisation du lien historique et de la signification profonde des Lieux saints à Jérusalem-Est pour l'une ou l'autre des trois religions monothéistes est totalement inacceptable et ne contribue pas à la recherche d'une solution au conflit.

L'Argentine exhorte une fois de plus les parties à revenir sur la voie des négociations afin de parvenir à une paix juste et définitive, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Muhamad (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. Nous saluons la présence du Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, Riad Al-Malki. Nous remercions également de son exposé le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland.

La Malaisie s'associe à la déclaration faite par la Mauritanie au nom de l'Organisation de la coopération islamique et à celle que fera l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

En effet, ce que nous avons entendu aujourd'hui est inquiétant. Quatre mois à peine après le début de l'année, près de 100 Palestiniens, dont des enfants innocents, auraient déjà trouvé la mort et des centaines d'autres auraient été blessés. La situation ne montre aucun signe d'apaisement. La Malaisie condamne fermement le raid mené par les forces israéliennes dans la mosquée Al-Aqsa et leurs attaques brutales contre les fidèles, en particulier pendant que les musulmans célébraient le mois sacré de ramadan. La Malaisie reste gravement préoccupée par l'agression continue et l'oppression systématique dont sont l'objet les Palestiniens en raison de politiques discriminatoires, du déni de leurs droits fondamentaux, de l'imposition de conditions de vie difficiles, ainsi que de la confiscation de leurs terres et de leurs biens.

Conformément à la résolution 2334 (2016), notre délégation exhorte les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de tout acte de

provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire, afin d'éviter une nouvelle escalade des tensions. La résolution 2334 (2016) est également claire sur le fait que toutes les activités de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international et doivent cesser immédiatement et complètement. Pourtant, Israël reste inflexible, ce qui ne fait qu'entraver les efforts déployés pour parvenir à une solution pacifique et durable prévoyant deux États.

Il est extrêmement frustrant que les pratiques d'apartheid d'Israël, y compris l'annexion et l'occupation illégale, soient régulièrement passées sous silence. L'impunité dont Israël continue de jouir est en partie due à l'incapacité du Conseil de sécurité à demander des comptes à Israël pour les violations et les brutalités qu'il commet. À cet égard, la Malaisie appelle la communauté internationale à ne pas tolérer ce deux poids, deux mesures, qui nuit gravement à l'efficacité et à la légitimité du droit international.

Il incombe à l'ONU et à la communauté internationale d'assurer la protection du peuple palestinien contre les crimes odieux qu'Israël continue de commettre. Conformément à la résolution 77/247 de l'Assemblée générale adoptée en décembre dernier, la Malaisie exhorte tous les États Membres responsables à soutenir la demande d'avis consultatif adressée à la Cour internationale de Justice sur la question de la Palestine. En outre, la Malaisie appelle les États Membres à apporter des contributions régulières et prévisibles à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin de répondre aux besoins financiers des réfugiés palestiniens.

Le peuple palestinien peut compter sur le soutien indéfectible de la Malaisie dans ses efforts pour créer un État de Palestine indépendant et souverain, fondé sur les frontières d'avant-1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. À cet égard, nous sommes pleinement favorables à la demande de la Palestine de devenir Membre à part entière de l'ONU, et appelons le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à examiner cette demande légitime à titre prioritaire.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, de son exposé opportun. Je réaffirme également le soutien total de mon gouvernement à ses efforts inlassables et à son dévouement pour apporter la paix dans la région.

La République de Corée est profondément préoccupée par l'escalade et la persistance de la violence en Palestine depuis le début de l'année. Il est particulièrement inquiétant que les actes de violence et les affrontements aient fait de nombreuses victimes civiles dans la région au cours de ce mois pendant le ramadan et la Pâque juive. Ce cercle vicieux de violence mettra à mal les fondements d'un règlement politique.

Mon gouvernement réaffirme sa position selon laquelle le statu quo des Lieux saints à Jérusalem doit être respecté et toutes les parties concernées doivent faire tout leur possible pour empêcher une nouvelle détérioration de la situation dans la région. En outre, la violence dirigée contre les civils ne saurait en aucun cas être justifiée. Nous saisissons cette occasion pour condamner avec la plus grande fermeté toutes les attaques terroristes.

Mon gouvernement encourage vivement toutes les parties concernées à préserver la dynamique décisive en faveur du dialogue. À cet égard, ma délégation se félicite des réunions ayant regroupé récemment les cinq parties, à savoir la Palestine, Israël, l'Égypte, la Jordanie et les États-Unis, dans le but de réduire les tensions sur le terrain. Nous appuyons les efforts déployés par les parties internationales, notamment les communiqués conjoints publiés à Aqaba, en Jordanie, et à Charm el-Cheikh, en Égypte, respectivement en février et en mars, et nous espérons qu'ils déboucheront sur des mesures plus concrètes pour établir et maintenir la stabilité dont la région a tant besoin.

La République de Corée appuie tous les efforts diplomatiques déployés par la communauté internationale pour instaurer une paix durable dans la région et réaffirme sa volonté résolue de continuer à jouer un rôle constructif à cette fin. Ma délégation réaffirme sa ferme conviction qu'il n'y a pas d'autre option qu'une solution des deux États, dans laquelle Israéliens et Palestiniens vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, comme le prévoient les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La République de Corée est profondément préoccupée par les décisions du Gouvernement israélien d'étendre ses colonies en Cisjordanie cette année, ce qui nuirait gravement aux efforts déployés pour établir une paix permanente entre Israël et la Palestine sur la base d'une solution des deux États. Nous exhortons le Gouvernement israélien à mettre fin à ses activités de peuplement, ainsi qu'aux démolitions et aux expulsions,

car elles constituent des violations flagrantes du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous restons également préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza à mesure que le conflit s'intensifie. La République de Corée exprime son appui résolu aux efforts que la communauté internationale continue de fournir pour satisfaire les besoins humanitaires et de développement du peuple palestinien. À cet égard, mon gouvernement a décidé d'accroître notre contribution au budget-programme de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous continuerons à soutenir l'UNRWA et ses activités à l'avenir.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je félicite la Fédération de Russie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. À cet égard, je tiens à remercier tout particulièrement M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, d'avoir organisé la présente séance au niveau ministériel. Je me réjouis par ailleurs de la participation de M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de Palestine, à la présente séance. J'apprécie les efforts que fournit M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

La communauté internationale a récemment été témoin d'une nette escalade des pratiques agressives et des politiques restrictives de la Puissance occupante, Israël, contre le peuple palestinien, en particulier pendant le mois sacré du ramadan, lorsque les autorités d'occupation ont délibérément violé le caractère sacré des Lieux saints en envoyant les colons et les forces d'occupation effectuer des descentes dans les cours de la mosquée Al-Aqsa. Ces derniers ont attaqué des fidèles et arrêté des centaines de personnes qui se trouvaient à l'intérieur de la mosquée, dans un mépris flagrant pour la sensibilité des musulmans et en violation flagrante des conventions et traités internationaux.

La Tunisie condamne fermement la politique d'occupation et les tentatives de modifier le statu quo juridique et historique de la mosquée Al-Aqsa et de Jérusalem, notamment par la poursuite de plans de colonisation, les démolitions d'habitations, les déplacements de Palestiniens, ainsi que par des violations flagrantes des droits

humains. Nous estimons que les forces d'occupation sont responsables des mesures prises dans les territoires palestiniens occupés, lesquelles pourraient entraver les efforts de paix déployés dans la région. Nous insistons sur la tutelle historique jordanienne hachémite des lieux saints musulmans et chrétiens de la ville de Jérusalem.

Lorsque l'on examine la question palestinienne au niveau international, il ne faut pas uniquement se limiter aux cercles vicieux répétés de la violence sans véritablement mettre l'accent sur les causes profondes de la situation, à savoir l'occupation. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à agir en vue du lancement des négociations sérieuses et efficaces selon un calendrier précis, afin de parvenir à une paix juste, globale et durable sur la base des termes de référence convenus et des résolutions de légitimité internationale.

À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de la Nakba, nous rappelons les sacrifices importants consentis par le peuple palestinien et ses souffrances prolongées. Nous demandons à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de protéger le peuple palestinien et de contraindre la Puissance occupante à mettre fin à ses pratiques agressives et à ses mesures de châtement collectif contre le peuple palestinien, et de respecter le droit international et toutes les résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Nous demandons également que la Puissance occupante soit tenue de répondre de toutes ses violations.

Enfin, la Tunisie réaffirme sa solidarité indéfectible avec les efforts que déploie le peuple palestinien pour recouvrer ses droits légitimes, en particulier le droit à l'autodétermination, la fin de l'occupation et la création de son propre État souverain et indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alajmi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je vous remercie Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance de haut niveau afin de mettre en lumière l'escalade des actes de violence et d'extrémisme perpétrés par l'occupation israélienne et les colons dans les territoires palestiniens occupés. Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé. Je salue la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, M. Riad Al-Malki.

Il y a quelques jours, le mois sacré du ramadan a pris fin. Durant ce mois, nous avons été témoin d'une escalade sans précédent de la part de la Puissance occupante, menée avec le soutien de colons extrémistes, et au cours de laquelle ils ont profané la mosquée Al-Aqsa, agressé des fidèles non armés, parmi lesquels des femmes et des enfants, et arrêté des centaines d'entre eux. Il s'agit là d'un nouveau cycle de violence meurtrière et d'un acte de provocation pour des millions de musulmans partout dans le monde. Ces actes témoignent d'un mépris à l'égard des appels de la communauté internationale, en particulier ceux du Conseil de sécurité, à la désescalade pendant le mois de ramadan.

Le Conseil de sécurité se doit d'assumer ses responsabilités en condamnant ces violations graves commises par la Puissance occupante et en la contraignant à s'abstenir de toute tentative de modifier le statu quo juridique et historique de la mosquée Al-Aqsa, y compris en respectant le caractère sacré de Haram el-Charif. Nous réaffirmons également le droit de l'État de Palestine de jouir de la souveraineté sur la ville occupée de Jérusalem-Est. Israël, Puissance occupante, n'a aucune souveraineté sur la ville occupée de Jérusalem et ses lieux saints.

Dans quelques jours, l'Assemblée générale commémorera le soixante-quinzième anniversaire de la Nakba, qui illustre le fait que des générations successives languissent sous le joug d'une injustice persistante en raison de l'incapacité de la communauté internationale de trouver un mécanisme efficace qui permette d'appliquer les résolutions adoptées par divers organes de l'ONU depuis 1948. Malgré les multiples efforts internationaux et régionaux et les initiatives de paix prises à cet égard, et en dépit des résolutions de légitimité internationale, la détérioration sans précédent de la situation de l'inébranlable peuple palestinien, en particulier des réfugiés, se poursuit, de même que l'augmentation d'une violence systématique, la restriction illégale de ses droits, l'intensification des activités de peuplement illégales, la démolition de maisons, la confiscation de terres et le maintien du blocus imposé à la bande de Gaza.

Tous ces agissements traduisent simplement la mentalité à somme nulle de la Puissance occupante. Cela a été démontré de manière flagrante sous le Gouvernement actuel, l'un des plus extrêmes de ces dernières décennies. Ce gouvernement fait fi des efforts internationaux et se soustrait à la responsabilité qui lui incombe de respecter les obligations internationales. Toutes les tentatives de

communiquer avec lui au niveau international pour désamorcer la situation sont vouées à l'échec. Comment parler de paix avec un gouvernement d'occupation qui a pour idéologie l'extrémisme, la violence et le racisme ?

C'est pourquoi nous appelons une fois de plus la communauté internationale et le Conseil de sécurité à condamner tous les actes de violence perpétrés par la Puissance occupante et les colons extrémistes contre les civils palestiniens et à leur demander des comptes conformément aux règles relatives à la responsabilité et à la transparence. Par ailleurs, il est urgent de fournir au peuple palestinien une protection internationale, conformément aux propositions du Secrétaire général, qui ont été approuvées par l'Assemblée générale. Nous réaffirmons qu'une paix juste et globale, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient ne pourront être réalisées que lorsque le peuple palestinien libre pourra exercer ses droits inaliénables et légitimes, notamment le droit à l'autodétermination, mettant ainsi fin à l'occupation coloniale israélienne illégale et établissant l'indépendance d'un État de Palestine jouissant d'une pleine souveraineté sur les territoires palestiniens occupés depuis 1967 et avec Jérusalem pour capitale.

À cet égard, nous saluons une fois de plus la résolution 247/77, qui demande à la Cour internationale de Justice de donner un avis consultatif sur l'occupation coloniale par Israël des territoires palestiniens et sur son incidence, étant donné que de tels actes constituent une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous demandons aux États Membres et à tous les pays qui adhèrent aux valeurs de justice et aux principes du droit international de soutenir l'État de Palestine dans cette entreprise en soumettant des actes de procédure écrits à la Cour internationale de Justice.

Nous exhortons également la Cour pénale internationale à achever son enquête pénale et à traduire en justice tous les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis par la Puissance occupante contre le peuple palestinien désarmé. Parmi ces crimes figurent l'annexion, les activités de peuplement, les agressions, le blocus continu de la bande de Gaza, les exécutions publiques et délibérées de civils, de journalistes et d'équipes médicales de premier secours, ainsi que les expulsions forcées, les détentions arbitraires et les mauvais traitements infligés aux prisonniers.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la Fédération de Russie d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et d'avoir

organisé l'importante séance d'aujourd'hui. Je me joins à mes préopinants pour saluer la participation du Ministre des affaires étrangères Al-Malki à la présente séance qui tombe à point nommé, et je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de l'exposé qu'il nous a présenté ce matin. Je m'associe à la déclaration prononcée au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à celle qui sera faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le débat public d'aujourd'hui a pour toile de fond une année marquée par la poursuite de l'injustice, l'intensification du conflit et l'expansion des colonies de peuplement. L'ONU est saisie de la question de Palestine depuis 1947, date à laquelle l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 181 (II), de diviser la Palestine en deux États, l'un arabe et l'autre juif, Jérusalem étant placée sous un régime international spécial. Cela fait ainsi 76 ans, je répète, 76 ans, que l'ONU considère la solution des deux États, conformément aux frontières de 1967, comme la voie à suivre pour instaurer une paix juste et durable.

En traçant ce chemin vers la paix, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté un large éventail de résolutions qui condamnent l'occupation israélienne de Jérusalem-Est et la qualifient d'illégale, tout en appelant à un règlement juste et durable qui tienne compte des préoccupations légitimes des Israéliens et des Palestiniens. La primauté du droit du peuple palestinien à l'autodétermination est essentielle pour régler la question de Palestine.

Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination est universellement établi et inscrit dans la Charte des Nations Unies. Notre attachement à la Charte des Nations Unies nous oblige à demander des comptes à Israël pour l'occupation étrangère israélienne qui dure depuis 56 ans et qui est, elle aussi, universellement établie. Cette occupation peut être perçue sous plusieurs angles, notamment celui de la discrimination et de la persécution raciales systématiques et profondément enracinées.

Ayant fait l'expérience de l'occupation coloniale, la Namibie a une idée claire de ce que recouvre l'apartheid, et l'occupation coloniale illégale menée par Israël relève, de l'avis général, de l'apartheid. Nous sommes conscients des réalités auxquelles est confronté le peuple palestinien, et nous ne pouvons pas fermer les yeux sur cette situation. Nous sommes profondément attristés par cette situation, c'est pourquoi nous lançons un nouvel

appel urgent à la communauté internationale, en premier lieu au Conseil de sécurité, pour qu'elle agisse. La Puissance occupante doit être tenue de répondre des actions qu'elle continue de mener, qui violent le droit international, le droit international des droits de l'homme et les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Le peuple palestinien ne doit pas attendre plus longtemps pour obtenir sa liberté, la justice et la possibilité de coexister pacifiquement dans un État d'un seul tenant, conformément aux frontières d'avant 1967. À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de la Nakba, et alors que la perspective d'une paix juste semble s'éloigner de plus en plus en raison de la montée des menaces, le Conseil de sécurité a le devoir de prévenir une nouvelle catastrophe de ce type, de mettre un terme aux actes de génocide, de protéger les personnes vulnérables et de rendre la justice avant qu'il ne soit trop tard.

La responsabilité de l'ONU dans le règlement de la question de Palestine est permanente. C'est pourquoi nous appuyons et respectons pleinement tous les processus mandatés par l'ONU dont l'objectif est d'apporter une solution à cette question complexe. La violation flagrante et constante du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme prive le peuple palestinien de ses droits les plus fondamentaux. La poursuite sans relâche de l'annexion et de l'expansion des colonies de peuplement est intenable, et si nous accordons une réelle valeur aux droits inaliénables du peuple palestinien, nous devons faire montre d'un engagement véritable et cohérent en faveur de cette juste cause en agissant de toute urgence.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Azerbaïdjan.

M^{me} Novruz (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens en premier lieu à féliciter la Fédération de Russie de sa présidence fructueuse du Conseil de sécurité ce mois et à exprimer la reconnaissance du Mouvement pour l'occasion qui lui est donnée de présenter sa position sur la question de Palestine.

À la réunion ministérielle du Mouvement qui s'est tenue en marge de la semaine de haut niveau de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, le 21 septembre 2022, les Ministres ont adopté une

déclaration politique soulignant, entre autres, qu'une solution juste, durable et pacifique à la question de Palestine sous tous ses aspects doit rester au rang des priorités du Mouvement et une responsabilité permanente de l'ONU jusqu'à ce qu'elle soit réglée de manière satisfaisante, conformément au droit international, aux résolutions des organes de l'ONU en la matière et aux paramètres approuvés au niveau international.

À cet égard, les États membres du Mouvement réaffirment une fois de plus que cette injustice historique persistante, qui se traduit par des décennies d'occupation israélienne du Territoire palestinien et d'autres territoires arabes, continue de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Alors que le peuple palestinien continue d'être privé de ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, la paralysie internationale prolongée sur cette question est inexcusable.

Le consensus international sur une solution juste est ferme et clair, et pour promouvoir un règlement juste et pacifique, nous disposons d'une multitude d'outils politiques et diplomatiques multilatéraux, que nous devons utiliser de manière responsable. Le Mouvement est prêt à le faire, et nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'agir immédiatement pour assumer ses responsabilités à cet égard.

Le Conseil de sécurité doit remplir son devoir de maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe au titre de la Charte et s'employer à mettre en œuvre ses propres résolutions. La question de Palestine ne saurait faire exception au droit international et à l'autorité du Conseil. Les membres du Mouvement appellent le Conseil de sécurité à surmonter sa paralysie en ce qui concerne la question de Palestine en vue de trouver une solution juste à ce conflit prolongé et à cette injustice tragique. Cela permettra non seulement d'ouvrir une ère nouvelle pour les populations des territoires occupés et de la région, mais aussi de rétablir la crédibilité du Conseil et de l'ensemble du système international.

Le Mouvement estime que la résolution 2334 (2016) offre une voie viable vers la paix, en énonçant les conditions et les paramètres essentiels pour parvenir à un résultat juste sur la base de la solution des deux États fondée sur les frontières d'avant 1967 et en garantissant l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment ses droits à l'autodétermination et à un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'une solution juste à la situation tragique des réfugiés palestiniens, conformément à la

résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Le Mouvement des pays non alignés renouvelle par conséquent son appel au plein respect de la résolution 2334 (2016) et à la mise en œuvre effective de ses dispositions et des obligations qui y sont énoncées, en particulier par la Puissance occupante, et notamment en ce qui concerne les obligations qui incombent aux États de respecter le principe de distinction, question d'une importance centrale pour l'application du principe de responsabilité.

Le Mouvement souligne en outre qu'il importe d'intensifier les efforts diplomatiques déployés aux niveaux international et régional, y compris par le Conseil de sécurité, en vue de mettre fin à l'occupation israélienne qui a débuté en 1967 et de parvenir à une solution juste, durable et globale. De même, les États membres du Mouvement continuent d'appeler au plein respect et à l'application de toutes les autres résolutions pertinentes, notamment en ce qui concerne la cessation complète de toutes les activités de peuplement israéliennes et le statut de Jérusalem-Est occupée. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés exprime sa vive inquiétude face à la détérioration de la situation sur le terrain, marquée par une montée de la violence, de la provocation et de l'incitation, en particulier de la violence et de la terreur émanant des colons, qui a conduit à la perte tragique de nouvelles vies civiles, y compris d'enfants, ainsi qu'à la détention de milliers de civils palestiniens et à d'innombrables autres atteintes aux droits humains et violations du droit international.

Des mesures doivent être prises immédiatement pour contribuer à désamorcer cette situation instable. Elles doivent notamment comprendre la levée par Israël, Puissance occupante, de toutes ses mesures unilatérales et illégales dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Les actions qui violent les résolutions du Conseil de sécurité, y compris les violations du statu quo historique et juridique de Jérusalem et de ses lieux saints, sont provocatrices et dangereuses, et elles anéantissent les perspectives de paix. Nous appelons de nouveau au plein respect du statu quo historique et juridique et de la tutelle historique hachémite des lieux saints chrétiens et musulmans de la ville, ainsi qu'à la protection de leur caractère sacré, et au respect de toutes les dispositions pertinentes du droit international et des résolutions du Conseil.

Le Mouvement salue les efforts déployés par S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc, en sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique, et se félicite de l'Appel pour Al-Qods/Jérusalem, signé à Rabat le 30 mars 2019 par S. M. le Roi Mohammed VI et S. S. le pape François pour

souligner le rôle important que joue Al-Qods/Jérusalem en tant que ville de tolérance et de respect mutuel entre les peuples des trois religions monothéistes, ainsi que la nécessité de préserver ses spécificités et ses caractéristiques en tant que ville de coexistence pacifique.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son rejet de l'annexion présumée par Israël de Jérusalem-Est occupée et souligne que la menace d'annexion que ne cessent de brandir les responsables israéliens, la poursuite des activités de peuplement et les déplacements forcés de familles palestiniennes de leurs maisons et de leurs terres doivent être condamnés sans ambiguïté. Toute mesure prise dans ce sens doit être rejetée immédiatement comme nulle et non avenue et sans effet juridique, et doit être assortie de mesures fermes pour qu'il n'y ait pas d'impunité pour ces graves violations, y compris par la voie de contre-mesures légales.

La situation dans la bande de Gaza, en particulier la grave situation humanitaire qui y règne, continue de préoccuper vivement le Mouvement. Celui-ci renouvelle son appel à la levée complète du blocus israélien illégal, qui continue d'infliger des souffrances humanitaires et socioéconomiques indicibles aux plus de 2 millions d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens qui vivent à Gaza. Cette crise doit être réglée de manière globale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, notamment la résolution 1860 (2009).

En l'absence d'une solution juste, les États membres du Mouvement renouvellent leur appel à la poursuite de la fourniture de l'aide humanitaire et socioéconomique dont a besoin le peuple palestinien, y compris les réfugiés palestiniens. Le Mouvement réaffirme l'importance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, pour atténuer les souffrances des Palestiniens, et nous exhortons la communauté internationale à doter l'Office d'un financement suffisant et prévisible. Garantir la continuité de l'UNRWA et sa contribution essentielle à la stabilité de la région doit être une préoccupation pour le Conseil.

Étant donné qu'Israël, Puissance occupante, a clairement abdiqué ses obligations de protéger la population civile palestinienne en vertu de la quatrième Convention de Genève de 1949, le Mouvement renouvelle également son appel de longue date à la communauté internationale pour que celle-ci garantisse la protection du peuple palestinien afin de décourager les violations, de promouvoir la sécurité humaine de la population occupée et d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines innocentes.

À cet égard, le Mouvement réaffirme sa vive inquiétude face à la non-application du principe de responsabilité pour toutes les violations commises par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, dont beaucoup peuvent constituer des crimes de guerre. Israël doit respecter le droit international et doit être amené à rendre des comptes pour son mépris flagrant du Conseil et de ses obligations juridiques internationales. L'absence de justice ne fait que favoriser plus d'impunité, entraîner la récurrence des crimes et déstabiliser la situation sur le terrain, réduisant ainsi les perspectives de paix. Les États membres du Mouvement continuent donc de demander que des mesures soient prises au niveau international pour garantir la cessation des violations systématiques que commet Israël contre la population palestinienne et l'amener à rendre des comptes.

Pour ce qui est de la situation dans le Golan syrien occupé, le Mouvement réaffirme que toutes les mesures et décisions prises ou envisagées par Israël, Puissance occupante, notamment sa décision illégale en date du 14 décembre 1981, qui vise à modifier le statut juridique, physique et démographique de ce territoire ainsi que sa structure institutionnelle, au même titre que les mesures qu'il prend pour y imposer sa juridiction et son administration, sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet en droit. À cet égard, et conformément à sa position de principe, le Mouvement exige une fois de plus qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Les États membres du Mouvement insistent également sur le fait qu'Israël doit se retirer de tous les territoires libanais, y compris les fermes de Chebaa, les collines de Kfarchouba et le nord du village de Ghajar et la zone adjacente au nord de la Ligne bleue, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, en particulier les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006).

Enfin, le Mouvement saisit cette occasion pour demander de nouveau à la communauté internationale d'agir collectivement pour faire respecter le droit international et mettre fin à cette grave injustice historique. Les États membres du Mouvement des pays non alignés réaffirment leur détermination à promouvoir un règlement juste, durable, global et pacifique de la question de Palestine sous tous ses aspects, y compris concernant le sort des réfugiés palestiniens, et redisent leur appui au peuple palestinien dans sa lutte pour obtenir justice, exercer ses droits inaliénables et réaliser ses aspirations nationales légitimes, notamment à l'autodétermination,

à la liberté et à l'indépendance à l'intérieur d'un État de Palestine souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone

M. Turay (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public. Je remercie également de son exposé le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Les récents incidents survenus au Moyen-Orient dans le contexte du conflit israélo-palestinien démontrent que tant qu'une approche globale et intégrée du conflit ne sera pas recherchée, sa récurrence restera inévitable et continuera de représenter une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Ce conflit qui perdure au Moyen-Orient continue de saper tous les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour faire respecter les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et s'acquitter de son mandat fondamental de maintien de la paix et de la sécurité internationales. À ce stade, nous devons, en tant que communauté des nations, travailler véritablement ensemble pour mettre un terme aux morts, aux déplacements et aux pertes de biens et pour dissiper l'immense peur qui a été instillée dans l'esprit des Palestiniens et des Israéliens de la région. Des décennies après l'adoption du plan de partage par l'Assemblée générale dans sa résolution 181 (II), les Palestiniens et les Israéliens restent exposés à la violence et au conflit, avec son lot de morts, de traumatismes, de déplacements et de souffrances indicibles. À cet égard, la Sierra Leone appelle le Conseil de sécurité à mettre en œuvre ses propres résolutions relatives à la question israélo-palestinienne et à envisager toutes les voies diplomatiques et politiques possibles pouvant conduire à un processus de paix axé sur la réalisation d'une solution à deux États, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix.

La Sierra Leone demande instamment à Israël et à la Palestine de s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'exacerber les tensions et d'inciter à la violence. À cet égard, notre sympathie va aux victimes de la violence prolongée. Nous condamnons la montée de la violence, l'incitation et toutes les autres actions qui vont à l'encontre des efforts de paix et du droit international ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous sommes conscients des difficultés des réfugiés palestiniens et réaffirmons la nécessité de continuer à fournir une aide humanitaire et socioéconomique aux plus vulnérables,

en particulier les femmes, les personnes âgées, les enfants et les jeunes, par l'intermédiaire des organismes compétents des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et d'autres organisations humanitaires internationales, afin de garantir leur droit à la vie, à la liberté et à la prospérité.

Pour terminer, la Sierra Leone appelle Israël et la Palestine à assumer leur responsabilité partagée de renforcer la confiance mutuelle et de créer les conditions propices à la réalisation de la solution des deux États à l'intérieur des frontières d'avant 1967, dans l'esprit du consensus international et sur la base d'une solution juste et mutuellement acceptable. À cet égard, toute solution à la crise actuelle doit être conforme au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU, aux principes de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et aux travaux du Quatuor pour le Moyen-Orient, et guidée par les principes fondamentaux de la non-violence, de la reconnaissance d'Israël et de l'acceptation des accords antérieurs conclus dans le cadre de la poursuite du processus de paix au Moyen-Orient.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

La Norvège reste profondément préoccupée par les conditions de sécurité au Moyen-Orient. Les tensions observées récemment pendant le ramadan, la Pâque juive et Pâques auraient pu facilement devenir incontrôlables et avoir de lourdes conséquences pour l'ensemble de la région. Nous félicitons les parties d'avoir contribué à la désescalade. Le calme relatif qui prévaut au Haram el-Charif/mont du Temple depuis la fin du ramadan démontre que même pendant les périodes de forte tension, il est possible d'éviter une escalade sérieuse. Nous saluons également les efforts de l'ONU et des acteurs de la région. Cette influence apaisante sera encore nécessaire dans les semaines à venir. Nous nous félicitons des déclarations faites à l'issue des réunions d'Aqaba et de Charm el-Cheikh et appelons les parties à mettre en œuvre leurs engagements. Nous continuons d'exhorter Israël à respecter le statu quo historique des Lieux saints de Jérusalem, y compris le rôle de gardien de la Jordanie.

Soixante-quinze ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale a adopté un plan de partage de la Palestine par sa résolution 181 (II). La Norvège a voté pour la création de l'État d'Israël en 1947 et l'a reconnu en 1949. En outre, il y a 75 ans, la Norvège a également voté pour la création d'un État palestinien et est restée

attachée à la solution des deux États depuis lors. Bien que les perspectives d'un règlement politique semblent actuellement peu encourageantes, la Norvège reste convaincue que la solution des deux États est le meilleur moyen de garantir la sécurité et les droits de l'homme des Israéliens et des Palestiniens, ainsi que le droit des deux peuples à l'autodétermination.

En tant que Présidente du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, la Norvège continue de travailler activement avec les parties et la communauté internationale pour améliorer les conditions économiques et mettre en place les institutions palestiniennes nécessaires à la création d'un État palestinien. Nous restons attachés à ce travail, même en ces temps très difficiles. C'est pourquoi, la semaine prochaine, la Norvège réunira à nouveau le groupe des donateurs dans le cadre d'une réunion à Bruxelles, organisée par l'Union européenne. Ensemble, les parties et la communauté internationale examineront la situation financière extrêmement grave de l'Autorité palestinienne et fixeront des objectifs pour préserver la viabilité d'une solution à deux États.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je me félicite de la présence de M. Al-Malki en début de séance (voir S/PV.9309).

Le fait que nous ne sommes toujours pas en mesure, après plus de sept décennies, de trouver une solution juste et pacifique à la situation en Palestine n'est pas à notre honneur. Sri Lanka préconise depuis longtemps un soutien continu à un État de Palestine souverain et indépendant et appelle la communauté internationale et toutes les parties concernées à redoubler d'efforts pour parvenir à une solution durable, notamment en mettant en œuvre les résolutions de l'ONU sur la solution des deux États, basée sur les frontières de 1967, dès que possible.

On dit que la paix est indissociable de la liberté, car aucun d'entre nous ne peut être en paix s'il n'est pas libre. Il s'agit là d'une aspiration salutaire dont on remarquera qu'elle a été exprimée par le Secrétaire général et les représentants de nombreux États Membres dans leurs récentes déclarations selon lesquelles toute tentative d'annexion unilatérale du territoire d'un État par un autre constitue une violation du droit international. Il est évident que l'occupation d'un territoire par la force entraîne des responsabilités internationales et oblige la force occupante à rendre des comptes. Las, on nous dit que l'acquisition forcée de terres arabes et des ressources naturelles qu'elles contiennent se poursuit sans relâche.

On nous parle du blocus de la bande de Gaza, qui dure depuis 15 ans dans ce qui est décrit comme une prison à ciel ouvert.

Tout cela a eu de graves conséquences sur la vie des Palestiniens et peut-être aussi des Israéliens. Nous déplorons les répercussions néfastes de l'agression en cours sur les enfants. Il n'y a pas si longtemps, le Conseil de sécurité a adopté la déclaration de la Présidente S/PRST/2023/1 dans laquelle il exprimait sa profonde préoccupation face à la situation dans les territoires arabes occupés. Le Conseil y réaffirmait son attachement indéfectible à la vision de la solution des deux États où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, peuvent vivre côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Il soulignait que les deux peuples ont droit, dans la même mesure, à la liberté, à la sécurité, à la propriété et à la dignité, et relevait en outre que la poursuite de l'agression, quelle qu'en soit l'origine, est dangereuse et met en péril la viabilité de la solution des deux États.

Nous ne pouvons qu'appeler à éviter toutes les mesures unilatérales qui font obstacle à la paix, mesures que nous condamnons, y compris les actes de terrorisme. Nous engageons toutes les parties à condamner sans équivoque de tels actes et à s'abstenir d'inciter à la violence. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de calme et de retenue et à s'abstenir de tout acte de provocation, de toute incitation et de toute rhétorique incendiaire. Nous devons également décourager la discrimination, l'intolérance et les discours de haine motivés par le racisme ou dirigés contre des personnes appartenant à des communautés religieuses. Nous devons rester fermes dans notre appel au maintien du statu quo sur les Lieux saints de Jérusalem. Récemment encore, le Conseil a pris acte des importants efforts diplomatiques régionaux et internationaux qui ont été déployés et a appelé à cesser d'urgence toute activité susceptible de nuire au processus de paix. Hélas, le mois le plus sacré pour les deux religions ne s'est pas déroulé dans la sérénité. Nous réitérons donc les appels lancés à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des mesures susceptibles d'aggraver les tensions à l'intérieur et autour des Lieux saints. Nous sommes conscients des changements spectaculaires qui se sont produits ces dernières années, non seulement en Israël et en Palestine, mais aussi dans l'ensemble de la région. Nous pensons qu'il est nécessaire d'envisager un nouveau discours sur ce problème sans fin, avant tout au regard de l'évolution considérable de la situation sur le terrain au cours des dernières années.

Au final, il apparaît que l'histoire de la Palestine se décline, depuis ses débuts et jusqu'à nos jours, dans toutes les nuances du colonialisme et est marquée par une situation que la communauté internationale considère comme multidimensionnelle, difficile à comprendre et encore plus difficile à résoudre. Nous savons qu'il est difficile de défier les pouvoirs établis et de remettre en cause leurs intérêts lorsque ces pouvoirs refusent d'entendre la voix morale et les objectifs de la société civile, mais nous devons continuer à plaider en faveur de la paix. Nous devons toujours réfléchir sérieusement à la possibilité d'en faire plus pour tenter de résoudre ce problème de longue date. Nous devons trouver un moyen d'avancer et de sortir de cette catastrophe qui se déroule sous nos yeux. Une telle vision, semble-t-il, devra être clairement fondée sur le désir d'aider le peuple palestinien et sur les véritables considérations politiques de l'autre côté. Beaucoup de celles et ceux qui appuient la solution des deux États en tant que règlement idéal sont peut-être sincères lorsqu'ils le disent, mais en même temps, cela nous a voués, nous diplomates et responsables politiques, à une inefficacité persistante. Cette formulation a été présentée comme la meilleure solution, quand bien même elle pourrait ne pas être entièrement satisfaisante. Nos espoirs et nos prières seront vains si nous ne parvenons pas à enflammer nos cœurs pour la paix dans ce pays autrefois béni. Nous ne pouvons attendre plus longtemps ; nous ne pouvons pas permettre que le problème s'aggrave davantage. Sri Lanka souhaite à la Palestine une paix véritable, qui n'a que trop tardé.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, d'avoir présidé la séance du Conseil de sécurité ce matin. Je remercie également la délégation russe d'avoir organisé cet important débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je voudrais également saluer la participation de M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État frère de Palestine, et remercier M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son précieux exposé.

Face aux conflits de longue date qui ravagent le Moyen-Orient et à leurs répercussions socioéconomiques, nous devons unir nos efforts pour régler les différends pacifiquement, rejeter la violence et l'intolérance et

œuvrer de concert pour raviver les perspectives d'une paix juste et assurer la sécurité et la stabilité dans la région, tout en répondant aux aspirations de ses peuples à la prospérité et à un développement global et durable.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme le caractère central de la question palestinienne et l'importance de préserver le processus de paix et les efforts régionaux et internationaux visant à établir un État palestinien indépendant le long des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, sur la base de la solution des deux États et conformément aux principes du droit international et de l'Initiative de paix arabe. Le Royaume de Bahreïn souligne l'importance de continuer à assurer la protection des fidèles de la mosquée Al-Aqsa et des autres lieux saints de Jérusalem et de préserver le statu quo juridique et historique de cette ville, conformément aux résolutions internationales pertinentes. Nous réaffirmons la nécessité de respecter le rôle du Royaume hachémite de Jordanie, pays frère, en tant que gardien des Lieux saints.

Le Royaume de Bahreïn se félicite de la déclaration trilatérale conjointe du Royaume frère d'Arabie saoudite et de la République islamique d'Iran, négociée par la République populaire de Chine, sur la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays. Il espère que cet accord constituera un pas positif vers le règlement

des différends et la fin de tous les conflits régionaux par le dialogue et la diplomatie, grâce à l'établissement de relations internationales sur la base de la compréhension et du respect mutuels, du bon voisinage, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et de l'attachement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Royaume de Bahreïn exprime son profond regret face aux affrontements armés qui se déroulent au Soudan, pays frère, et à leurs graves conséquences sur la sécurité des citoyens et des résidents soudanais. Nous appelons les parties soudanaises à donner la priorité à la sagesse et à la raison, à mettre fin aux affrontements armés, à cesser l'escalade pour arrêter l'effusion de sang et à recourir au dialogue pour parvenir à une solution politique qui préserve la sécurité et la stabilité du Soudan et protège les intérêts du peuple soudanais frère.

Pour terminer, le Royaume de Bahreïn réaffirme la nécessité de poursuivre la coopération et la coordination pour appuyer tous les efforts visant à trouver des solutions politiques qui consolident la paix et la stabilité dans cette région vitale et stratégique, ce qui bénéficiera à tous les pays et à tous les peuples du monde.

La séance est levée à 18 h 20.